

7.6. Etude paysagère, patrimoniale et touristique

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	4	CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	45
1.1 INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE	5	4.1 GÉNÉRALITÉS	46
1.1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5	4.1.1 LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES	46
1.1.2 MÉTHODOLOGIE	5	4.2 LE PROJET	47
1.1.3 LOCALISATION	6	4.2.1 VARIANTES	47
1.1.4 PERCEPTIONS VISUELLES	7	4.2.2 CHOIX DU TYPE D'EOLIENNE	52
1.2 DOCUMENTS DE CADRAGE	8	4.2.3 METHODE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES	53
1.2.1 SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)	8	4.2.4 PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES	53
1.2.2 SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)	10	4.2.5 LISTE DES POINTS DE VUE	54
1.3 CONTEXTE ÉOLIEN DU 5 JANVIER 2018	10	4.3 CARTE D'INFLUENCE VISUELLE	60
CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL PAYSAGER	15	4.4 ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE	60
2.1. PAYSAGE	16	4.4.1 MÉTHODOLOGIE	60
2.1.1 UNITÉS PAYSAGÈRES ET PAYSAGES EMBLÉMATIQUES	16	4.4.2 ARVILLERS	61
2.1.2 LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)	19	4.4.3 ERCHES	63
2.1.3 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS	20	4.4.4 HANGEST-EN-SANTERRE	65
2.2 SENSIBILITÉ DES PAYSAGES	21	4.4.5 LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	67
2.2.1 SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE	21	4.4.6 SAULCHOY-SUR-DAVENESCOURT	69
2.2.2 SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE	23	4.5 CARNET DE PHOTOMONTAGES	71
2.2.3 SENSIBILITÉ DES AXES MAJEURS	28	4.6 BILAN DES IMPACTS	256
CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE ET DU TOURISME	31	4.7 MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION OU D'ACCOMPAGNEMENT	258
3.1. PATRIMOINE ET TOURISME	32	4.7.1 MESURES D'ÉVITEMENT	258
3.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS	32	4.7.2 MESURES DE REDUCTION	258
3.1.2 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES	34	4.7.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	259
3.1.3 LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS	34	4.7.4 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RESIDUELS	261
3.1.4 LES SITES UNESCO	34		
3.1.5 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	35		
3.1.6 LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ	35		
3.1.7 LE TOURISME	35		
3.2 SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE	36		
3.2.1 GÉNÉRALITÉS	36		
3.2.2 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS	36		
3.2.3 SENSIBILITÉ DES SITES CLASSÉS OU INSCRITS (LOI 1930)	39		
3.2.4 SENSIBILITÉ DES BIENS UNESCO	39		
3.2.5 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS	40		
3.2.6 SENSIBILITÉ LIÉE AU TOURISME	41		
3.3 SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS	43		

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

1.1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.



« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités de paysage du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influences visuelles et des covisibilités éventuelles.

1.1.2 MÉTHODOLOGIE

1.1.2.1 ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage, des lieux de vie, du patrimoine et du tourisme vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations de l'implantation éolienne ;
- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé sur ces thèmes.

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE), des comités départementaux de tourisme, des communes.

1.1.2.2 DOCUMENTATION CONSULTÉE

Liste exhaustive de la documentation compulsée :

- *Atlas des paysages de la Somme, DREAL des Hauts-de-France, tomes I et II, décembre 2007 ;*
- *Atlas des paysages de l'Oise, DREAL des Hauts-de-France, 2005 ;*
- *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction Générale de la Prévention des Risques, Décembre 2016 ;*
- *Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, Préfecture de région et Conseil Régional de Picardie, 2012 ;*
- *Base de données documentaires, base Mérimée, direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet ;*
- *Projet d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des «sites funéraires de la première guerre mondiale (front ouest)», Comité départemental UNESCO du 7 Novembre 2016 ;*
- *Projet de classement au titre des sites (loi du 2 mai 1930) des mémoriaux de Villers-Bretonneux, Le Hamel et leurs environs, DREAL Picardie, 2015 ;*
- *Projet de classement au titre des sites (loi du 2 mai 1930) du site de Folleville, DREAL Picardie, 2011 ;*
- *Eoliennes et risques de saturation visuelle conclusions de trois études de cas en Beauce, DIREN Centre, 2007 ;*
- *Rapport de présentation du PLU de Hangest-en-Santerre ;*
- *Atlas.patrimoines.culture.fr ;*

1.1.2.3 DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens de parcs terrestres préconise trois aires d'études autour de la ZIP. Elles sont citées ci-dessous :

- **L'aire d'étude immédiate (600 mètres)** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; A l'intérieur de cette aire, les installations ont une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- **L'aire d'étude rapprochée (6 kilomètres)** comprend les points de visibilité du projet où les éoliennes sont généralement les plus prégnantes.
- **L'aire d'étude éloignée (20 kilomètres)** appréhende les belvédères paysagers, touristiques, sites patrimoniaux quand l'altitude où le paysage ouvert des espaces sensibles le justifie. La formule de l'ADEME a été retenue pour considérer la valeur de l'aire d'étude éloignée :

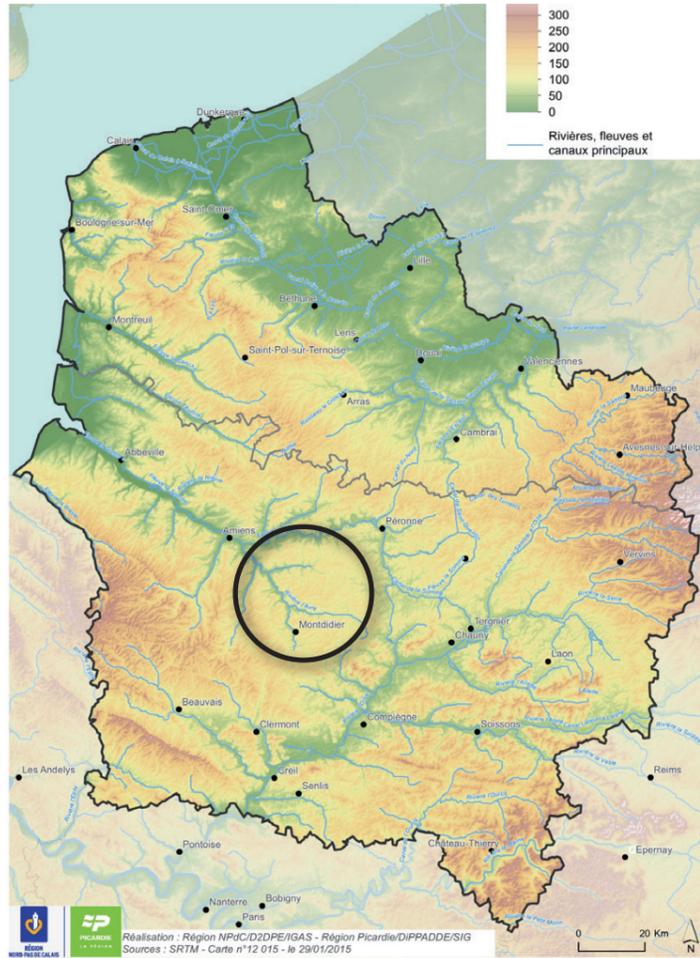
Rayon d'Aire d'étude = (100 + nombre d'éoliennes) x hauteur des éoliennes en bout de pale

Avec une hauteur de 185,5 mètres en bout de pale et un nombre maximal de six éoliennes, on aboutit à :

Rayon d'aire d'étude = (100+6) x 185,5 = 19 663 mètres soit **19,6 kilomètres**.

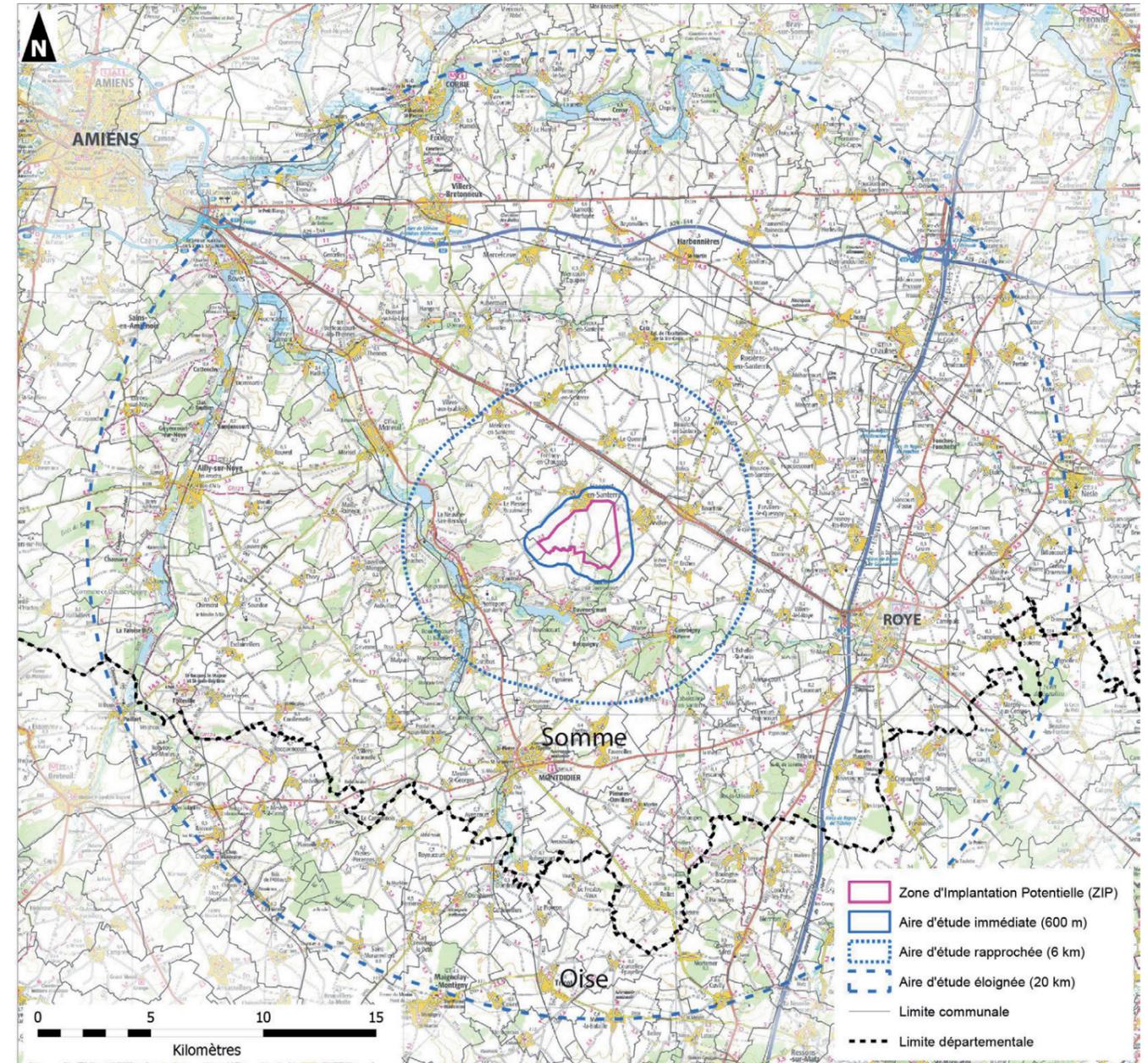
La valeur arrondie de 20 kilomètres est retenue pour l'aire d'étude éloignée.

1.1.3 LOCALISATION



LOCALISATION GEOGRAPHIQUE GENERALE
(Source fond : SRTM)

Le projet se situe dans la région des Hauts de France, dans le département de la Somme (80), à 30 km au sud-est d'Amiens.



DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE
(Source : Auddicé Environnement)

1.1.4 PERCEPTIONS VISUELLES

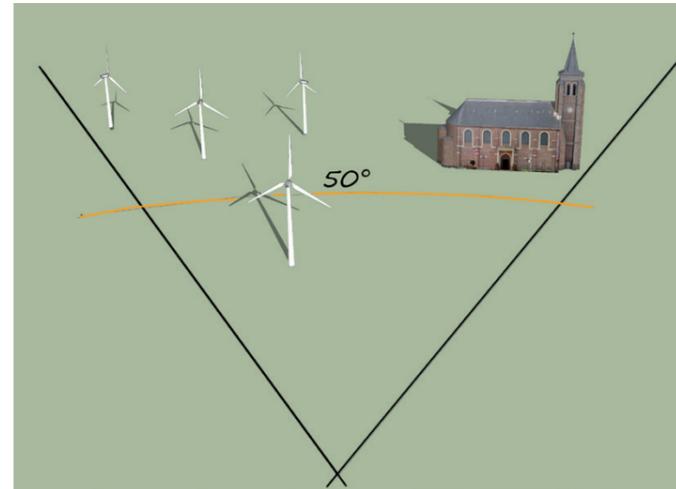
1.1.4.1 VISIBILITE

Dans le cadre de cette étude sont retenues les définitions exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **Visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc est visible depuis un espace donné ;
- **Covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **Covisibilité indirecte** : Sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;

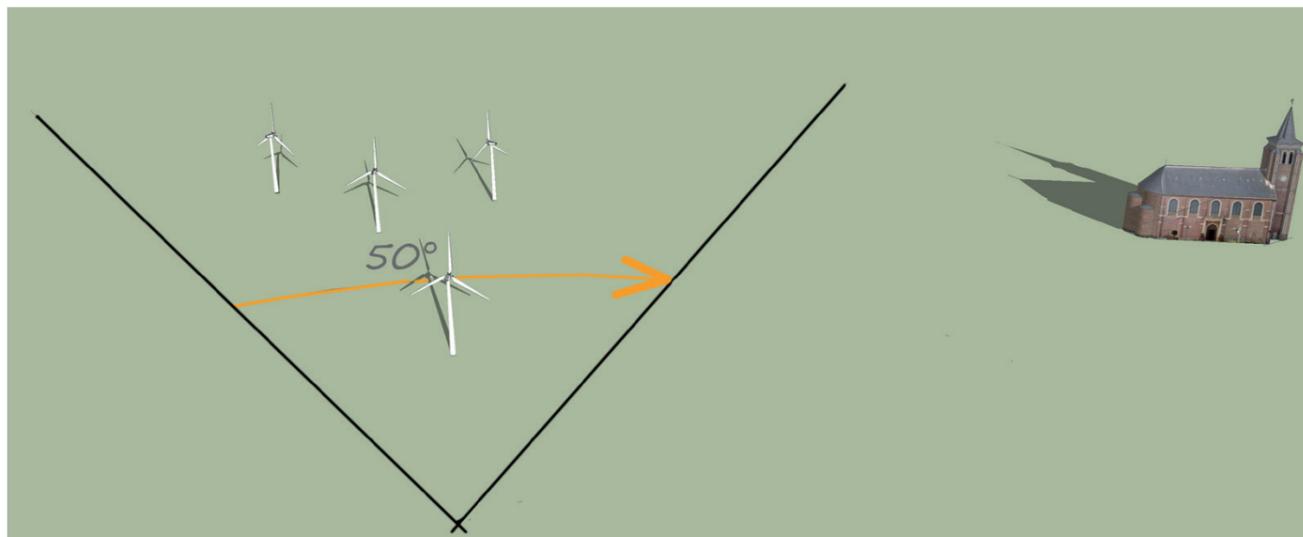


COVISIBILITE DIRECTE
Exemple de la cathédrale de Coutances



COVISIBILITE DIRECTE
(Source schéma : Auddicé)

- **Champs visuels juxtaposés** : il s'agit d'une covisibilité indirecte pour un angle d'observation au delà de 50° ;

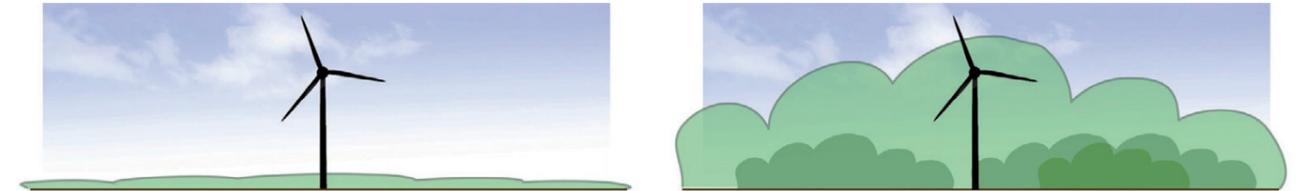


CHAMPS VISUELS JUXTAPOSES
(Source schéma : Auddicé)

1.1.4.2 CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Un arrière-plan sombre comme un boisement de conifères fait ressortir les éoliennes de couleur claire par contraste. A l'inverse, un paysage sans arrière-plan boisé avec une part importante de ciel (exemple : paysage d'openfield) permettra une meilleure inscription des éoliennes. L'effet de contraste est alors faible.



NOTION DE CONTRASTE VISUEL
(Source : Auddicé)

1.1.4.3 CHAMP DE VISION

L'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments) et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue). Lorsque des éléments viennent cadrer la vue sur les éoliennes (chemin creux, cadre bâti, double alignement d'arbres, etc...) cela peut occasionner un impact visuel majeur.



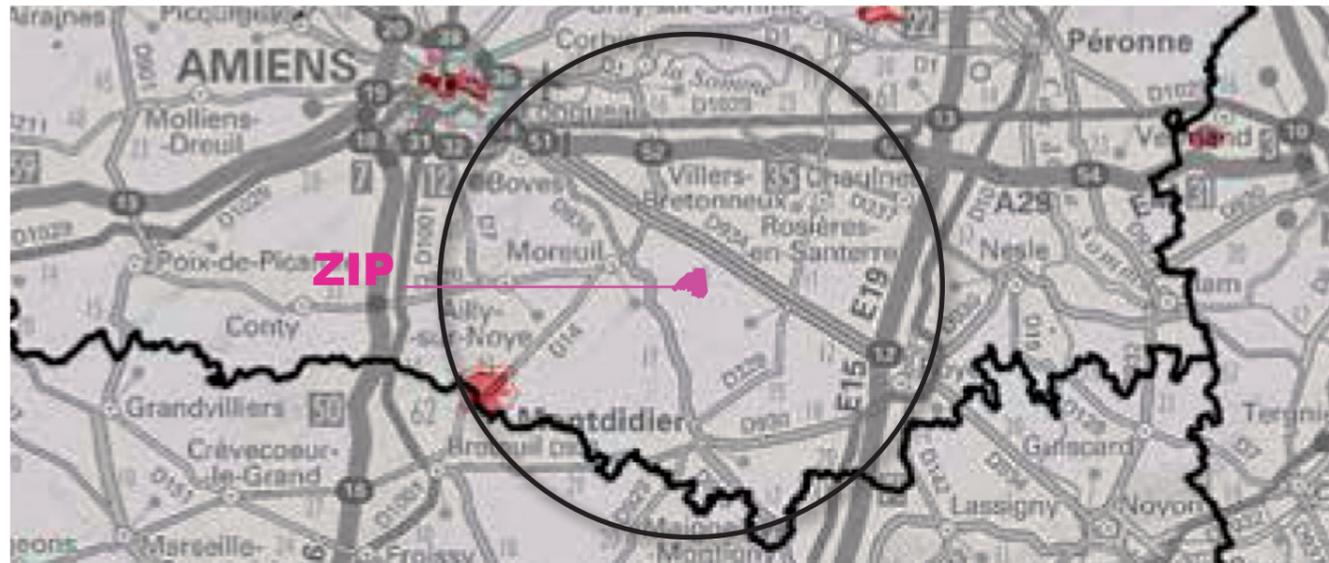
NOTION DE CHAMP DE VISION
(Source : Auddicé)

1.2 DOCUMENTS DE CADRAGE

1.2.1 SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)

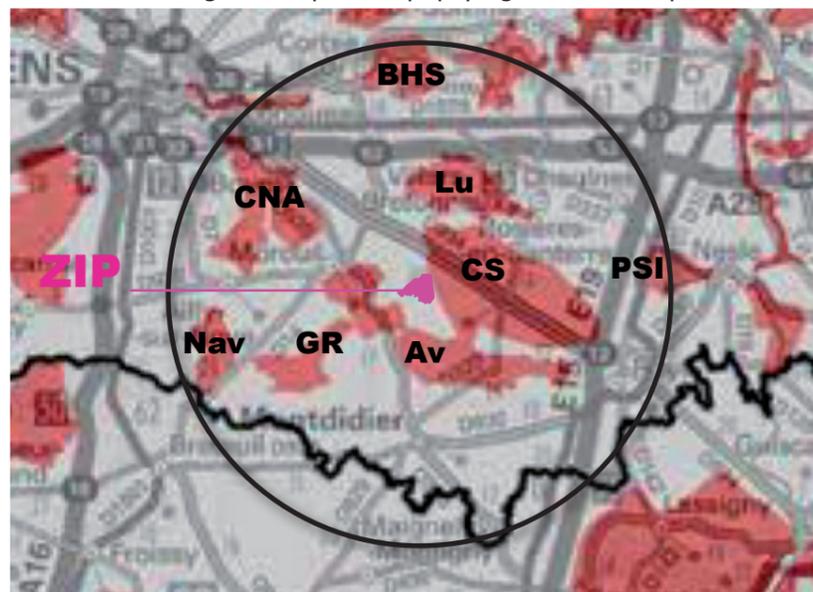
Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) de l'ex-région de Picardie a été approuvé en 2012 puis annulé en 2016 pour défaut d'évaluation environnementale. Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Seul le projet de classement du site de Folleville au titre de la loi de 1930 entre dans l'aire d'étude éloignée pour le thème des **paysages réglementés**.



LOCALISATION DU PROJET DANS LA CARTE DES PAYSAGES RÉGLEMENTÉS
(Source fond : SRE de picardie - 2012)

L'aire d'étude éloignée comprend sept paysages emblématiques :

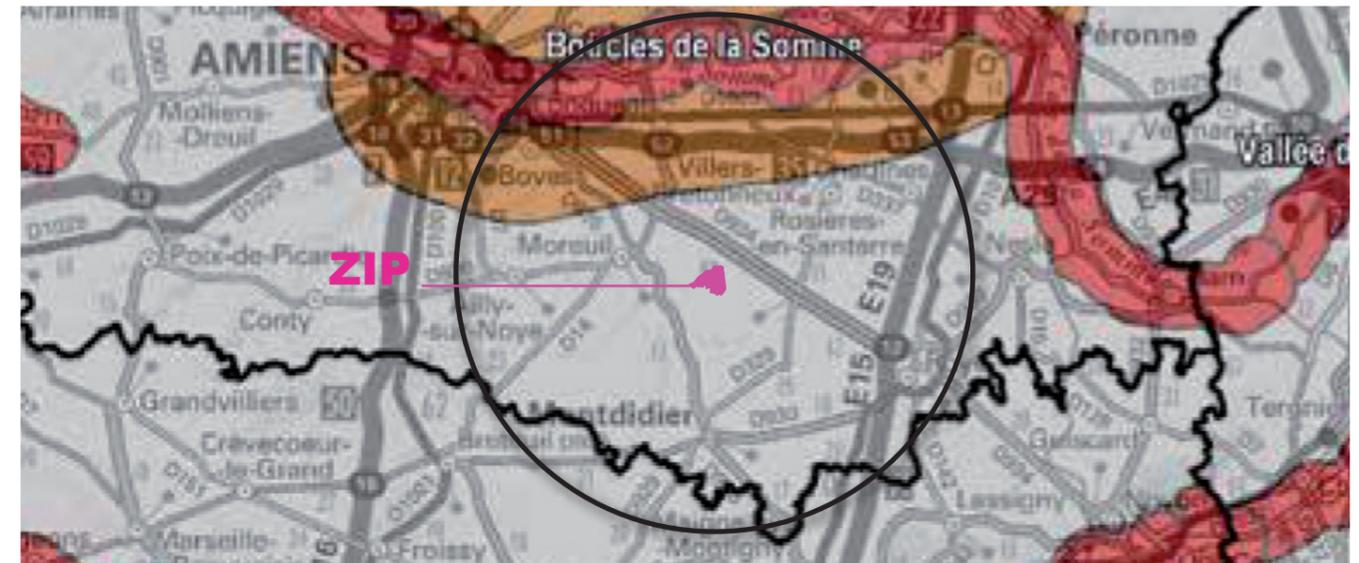


LOCALISATION DU PROJET DANS LA CARTE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES
(Source fond : SRE de picardie - 2012)

Nomenclature des sept **paysages emblématiques** :

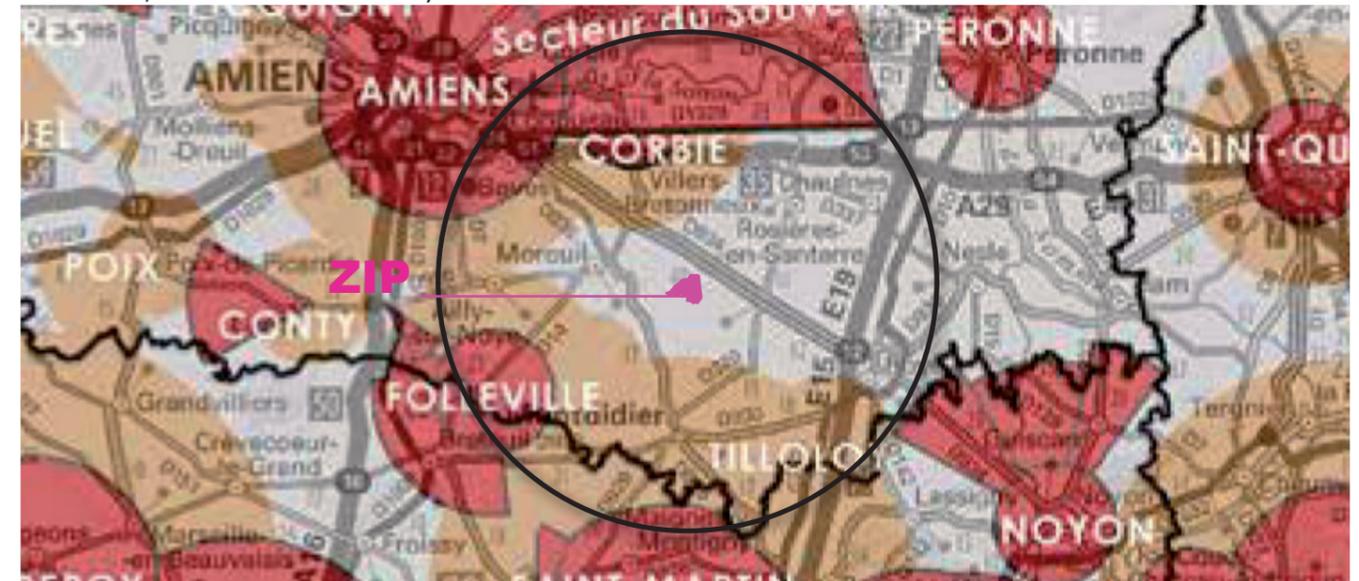
- CS** : le coeur du Santerre ;
- AV** : la vallée de l'Avre ;
- GR** : Grivesnes et la vallée de la Septoutre ;
- NAV** : La Noye aval à Chaussoy-Epagny ;
- BHS** : Les boucles de la Haute Somme ;
- LU** : La vallée de la Luce ;
- PSI** : Le plateau et les Sources de l'Ingon.

La carte des **paysages de petite échelle** montre que l'aire d'étude rapprochée à éloignée comprend une partie du paysage des boucles de la Haute-Somme.



LOCALISATION DU PROJET DANS LA CARTE DES PAYSAGES DE PETITE ECHELLE
(Source fond : SRE de picardie - 2012)

La carte des **vigilances du patrimoine** fait apparaître une sensibilité dans l'aire d'étude éloignée au niveau du secteur du souvenir, de Folleville et de Tilloloy.



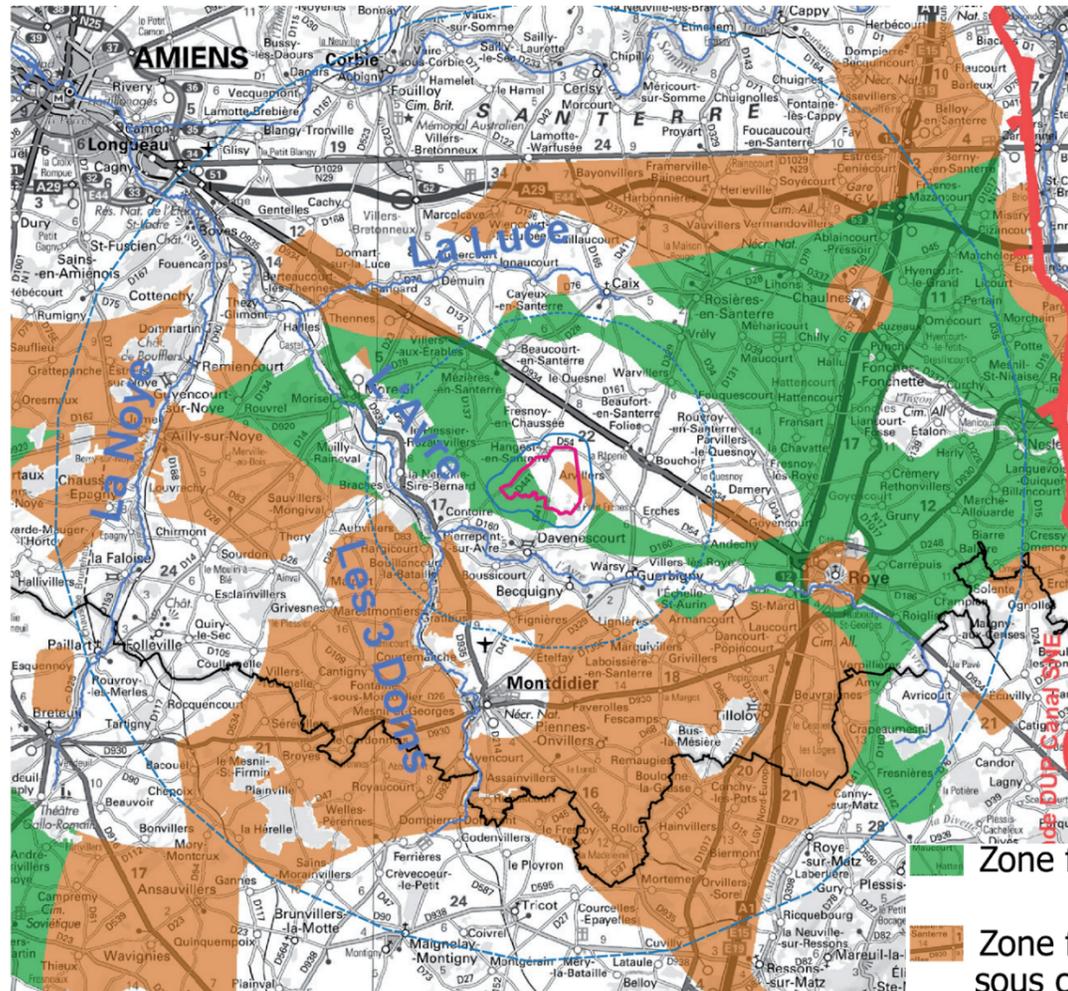
LOCALISATION DU PROJET DANS LA CARTE DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE
(Source fond : SRE de picardie - 2012)



La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet n'est concernée par aucun paysage réglementé, aucun paysage emblématique, aucun paysage de petite échelle, ni aucune zone de vigilance du patrimoine.

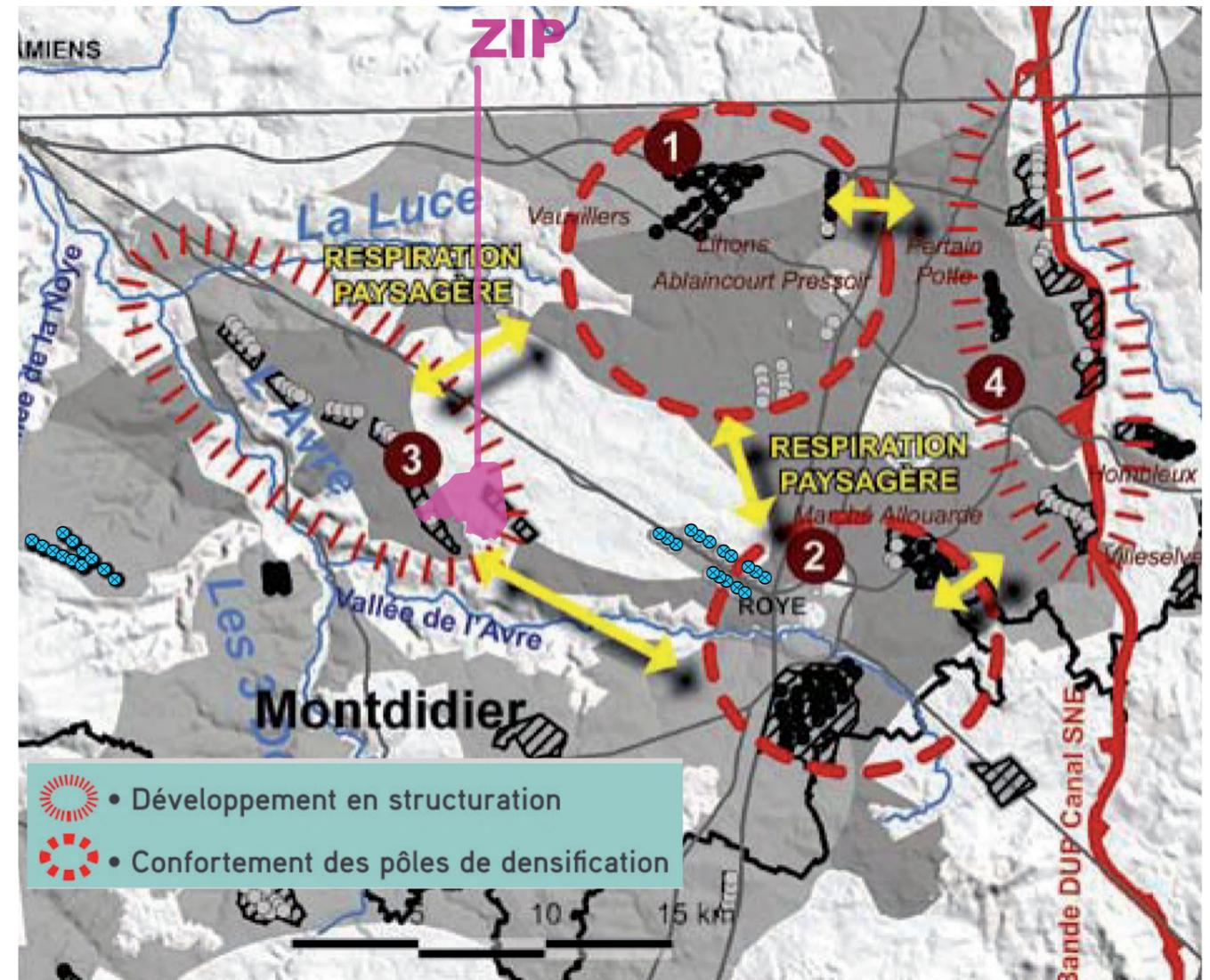
Une attention est cependant requise sur deux paysages emblématiques voisins de la ZIP : la vallée de l'Avre et le coeur de Santerre.

ZOOM SUR LA STRATÉGIE SECTORIELLE DU SRE DE 2012



STRATÉGIE SECTORIELLE : ETAT DES LIEUX
(Source fond : SRE de picardie - 2012)

Zone favorable à l'éolien
Zone favorable à l'éolien sous conditions



STRATÉGIE SECTORIELLE : SCENARIO DE DEVELOPPEMENT
(Source fond : SRE de picardie - 2012)

Le dernier guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2016) mentionne que :

- Le SRE est un guide et non un document de planification au sens strict du terme. **Il doit être resitué dans son contexte et éventuellement relativisé ;**
- La localisation d'un projet éolien au sein d'une zone identifiée comme favorable à l'éolien dans le SRE ne préjuge en rien de l'autorisation dudit projet. Inversement **le SRE n'interdit pas non plus l'implantation d'éoliennes en dehors des zones favorables ;**
- Depuis l'élaboration de cette première génération de SRE, **l'ambition nationale de l'éolien terrestre a été renforcée.** La référence en matière d'objectifs de développement des énergies renouvelables est dorénavant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précisée par l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023.

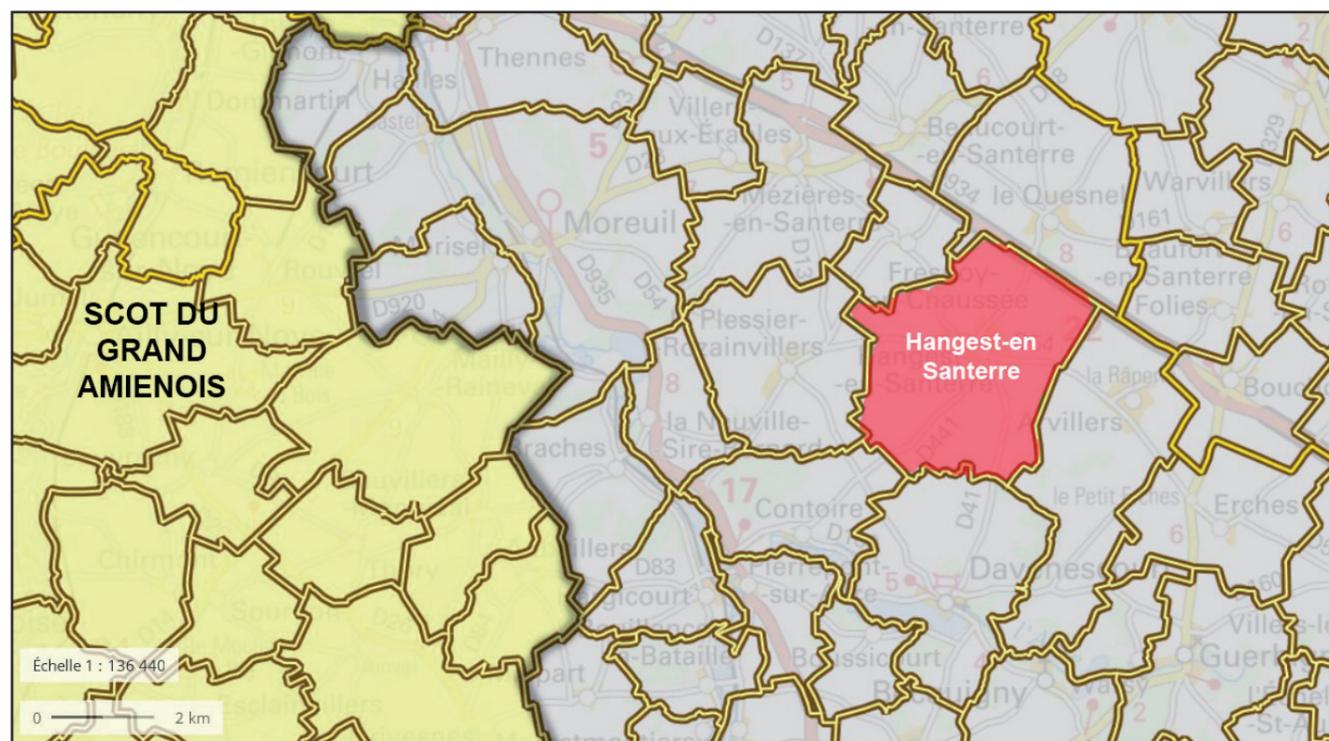
En synthèse :



- la ZIP comprend une ancienne ZDE soutenue activement par les élus locaux (avant abrogation de la loi Brottes) ;
- la ZIP contient trois zonages du SRE de 2012 : Le tiers ouest est en zone favorable à l'éolien. La partie centrale en zone non favorable en raison du paysage emblématique du Coeur de Santerre et une petite partie est de la ZIP est en zone favorable sous conditions. Cependant l'analyse cartographique du futur projet éolien sur fond de SRE est à relativiser et à considérer à titre informatif uniquement. En effet, il s'agit d'une analyse portée sur un fond cartographique inadapté (celui-ci étant prévu à un niveau régional et non local). La particularité du paysage emblématique (Cœur de Santerre = zone définie comme « blanche ») est la vue sur les villages bosquets dans un contexte de plateau cultivé ouvert. La lecture de ces villages bosquets emblématiques est donc un enjeu de paysage à considérer par rapport au projet éolien en développement ;
- le document de stratégie sectorielle Est-Somme montre que l'on se situe pleinement dans le pôle de structuration 3 «vallée de l'Avre». La sensibilité paysagère de la vallée de l'Avre induit une recommandation d'éloignement des éoliennes des lignes de rupture de pente afin d'éviter tout effet d'écrasement en coeur de vallée.

1.2.2 SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT est un document d'urbanisme permettant une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCOT le plus proche est celui du Grand Amiénois. **La commune d'Hangest-en-Santerre ne fait pas partie de ce SCOT, ni même d'un autre SCOT à ce jour.**



LOCALISATION DES SCOT PAR RAPPORT A LA COMMUNE D'HANGEST-EN-SANTERRE
 (Source fond : IGN)

1.3 CONTEXTE ÉOLIEN DU 5 JANVIER 2018

Il est indispensable de prendre en compte les différentes covisibilités entre les parcs éoliens en développement sur le territoire afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets. L'établissement de plusieurs parcs sur un même territoire engendre en effet des événements visuels qui jalonnent l'espace. Dans la présentation ci-contre, bien qu'il soient d'opérateurs différents, certains parcs ont une notion d'ensemble (structure en bouquet). C'est pourquoi ils sont regroupés dans un ensemble en gardant néanmoins le nom des parcs (exemple : Epinette, Croix St-Claude et Marche-Alouarde forment un même ensemble paysager faisant référence à 3 parcs différents).

PARCS CONSTRUITS

Champs Perdus 1 (Hangest-en-Santerre) : 4 éoliennes
 Santerre Energies (Hangest-en-Santerre, Le Plessier-Rozainville, Mézières-en-Santerre) : 8 éoliennes
 Hargicourt (Hargicourt) : 8 éoliennes
 Argentan (Damery, Goyencourt) : 4 éoliennes
 Roye 1,2,3 : 11 éoliennes
 Caix (Caix) : 6 éoliennes
 Vents du Santerre (Herleville), La Grande Sole (Vauvillers), Petit Arbre (Herleville, Lihons), Framerville-Rainecourt (Framerville-Rainecourt, Herleville) : 19 éoliennes
 Moulin Vieux (Ablaincourt-Pressoir), Kerles (Chaulnes, Vermandovillers) : 7 éoliennes
 Haute Borne (Hallu, Punchy) : 2 éoliennes
 La Solerie (Pertain, Potte) : 6 éoliennes
 Epinette (Marche-Alouarde, Rethonvillers), Croix St-Claude (Rethonvillers), Marche-Alouarde (Champien, Gruny), Bois Lemaire (Balâtre, Marche-Alouarde) : 13 éoliennes
 Bois Guillaume (Roye), Val de Gironde (Roye), Laucourt Energie (Beuvraignes, Laucourt), Chemin Blanc (Roye), Beuvraignes-énergie (Beuvraignes) : 25 éoliennes
 Bois des Cholletz (Conchy-les-Pots) : 5 éoliennes
 Champ Feuillant (Ferrières, Royaucourt, Welles-Perenens) : 14 éoliennes
 Moulin à Cheval (Montdidier) : 4 éoliennes
 Val de Noye 1 et 2 (Louvrechy, Thory, Chirmont, Sourdon) : 12 éoliennes

PARCS ACCORDES

La Sablière (Contoire, Davenescourt) : 9 éoliennes
 Mont de Trème (Erches, Guerbigny, Warsy) : 9 éoliennes
 Chêne Courteau (Moreuil, Thennes) : 5 éoliennes
 Terres de l'Abbaye (Moreuil) : 5 éoliennes
 Bois de la Hayette (Aubvillers, Braches, Hargicourt, Malpart) : 9 éoliennes
 L'Argillière (Dommartin, Morisel, Rouvrel) : 8 éoliennes
 Les Vents du Santerre (Framerville-Rainecourt, Lihons, Vauvillers) : 6 éoliennes
 Bois-Briffaut (Chaulnes, Vermandovillers) : 4 éoliennes
 La Côte Noire (Chilly, Fransart), Haute Borne (Hallu) : 12 éoliennes
 Champ Chardon (Courcelles-Epayelles, Mortemer) : 5 éoliennes
 Energie Les Trente (Amy, Beuvraignes, Crapeaumesnil, Laucourt) : 5 éoliennes
 Enertrag Santerre 2 (Fresnoy-les-Roye, Liancourt-Fosse) : 6 éoliennes
 Les Tulipes (Armancourt, Dancourt-Popincourt, L'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers) : 10 éoliennes

PARCS EN INSTRUCTION

Le Quesnel (Le Quesnel) : 10 éoliennes
 Vallaquins (La Neuville Sire-Bernard) : 5 éoliennes
 Bois de Bouillancourt (Bouillancourt-la-Bataille) : 6 éoliennes
 Luce (Caix, Cayeux-en-Santerre, Vrely) : 12 éoliennes
 Vent des Champs (Méharicourt, Rouvroy-en-Santerre, Vrely, Warvillers) : 4 éoliennes
 Champ Serpette (Fonches-Fonchette, Hattencourt, Liancourt-Fosse, Punchy) : 8 éoliennes
 Falvieux (Biarre, Billancourt, Cressy-Omencourt, Solente) : 6 éoliennes
 Les Rosières (Lihons, Vermandovillers) : 7 éoliennes
 Les Garaches (Assainvillers) : 5 éoliennes
 Le Moulin (Laboissière-en-Santerre, Lignières) : 6 éoliennes
 Trèfle (Thézy-Glimont) : 6 éoliennes
 Ablaincourt (Ablaincourt-Pressoir, Hyencourt-le-Grand, Marcheplot, Pertain) : 8 éoliennes

Contexte éolien

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien au 5 janvier 2018 :

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Projet en instruction



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Analyse de la cohérence du contexte éolien avec le paysage

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien au 5 janvier 2018

- Eolienne construite
- Eolienne avec permis de construire accordé
- Eolienne en instruction

Lignes de forces du paysage sur les parcs :

- Ligne de force de vallée humide
- Ligne de force du relief
- Ligne de force de l'autoroute
- Ligne de force de la RD 934 rectiligne

Axe directionnel ne répondant pas à des lignes de forces paysagères proches

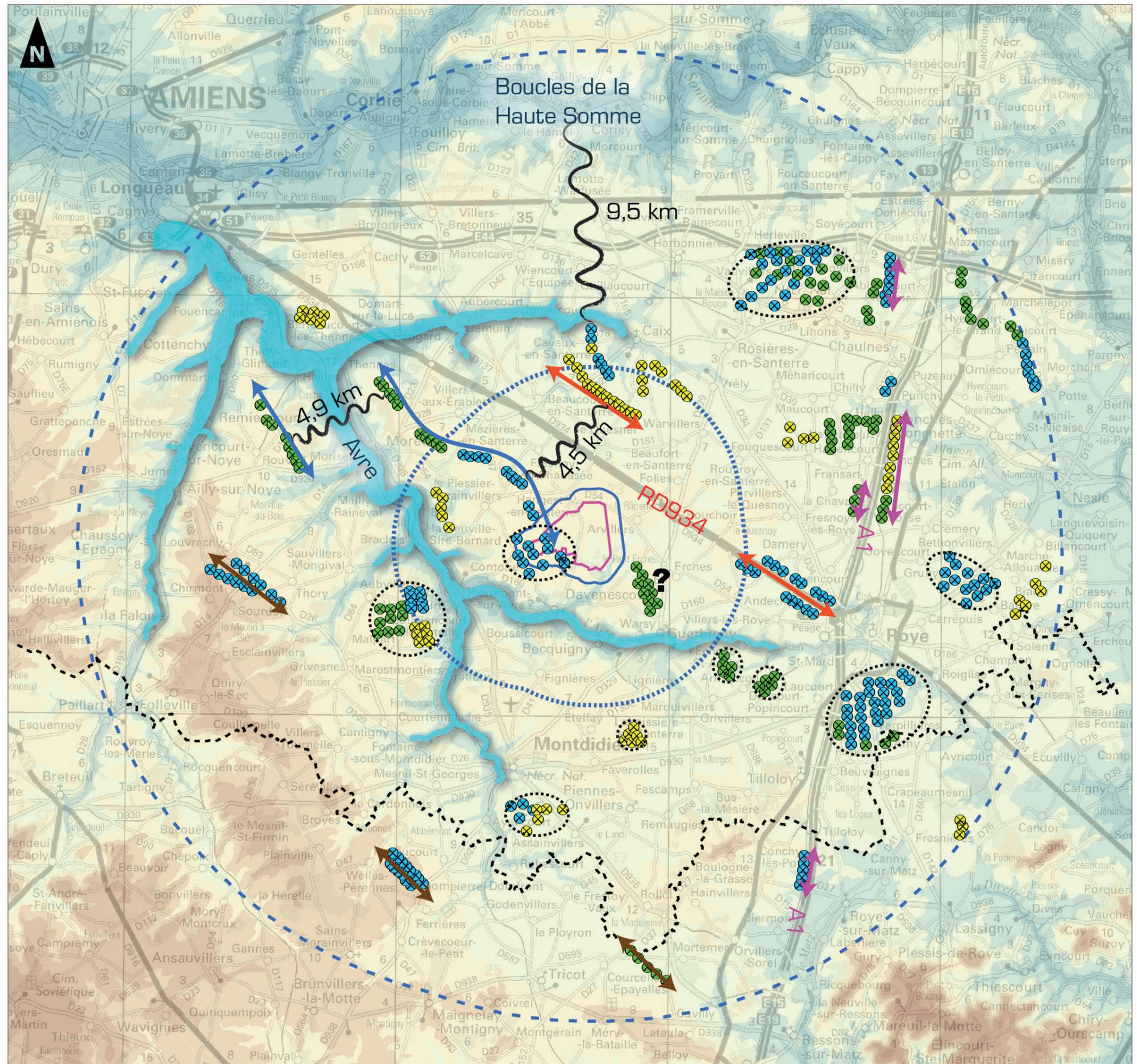
Autres éléments d'analyse :

- Parcs éoliens constituant un bouquet
- Respiration paysagère

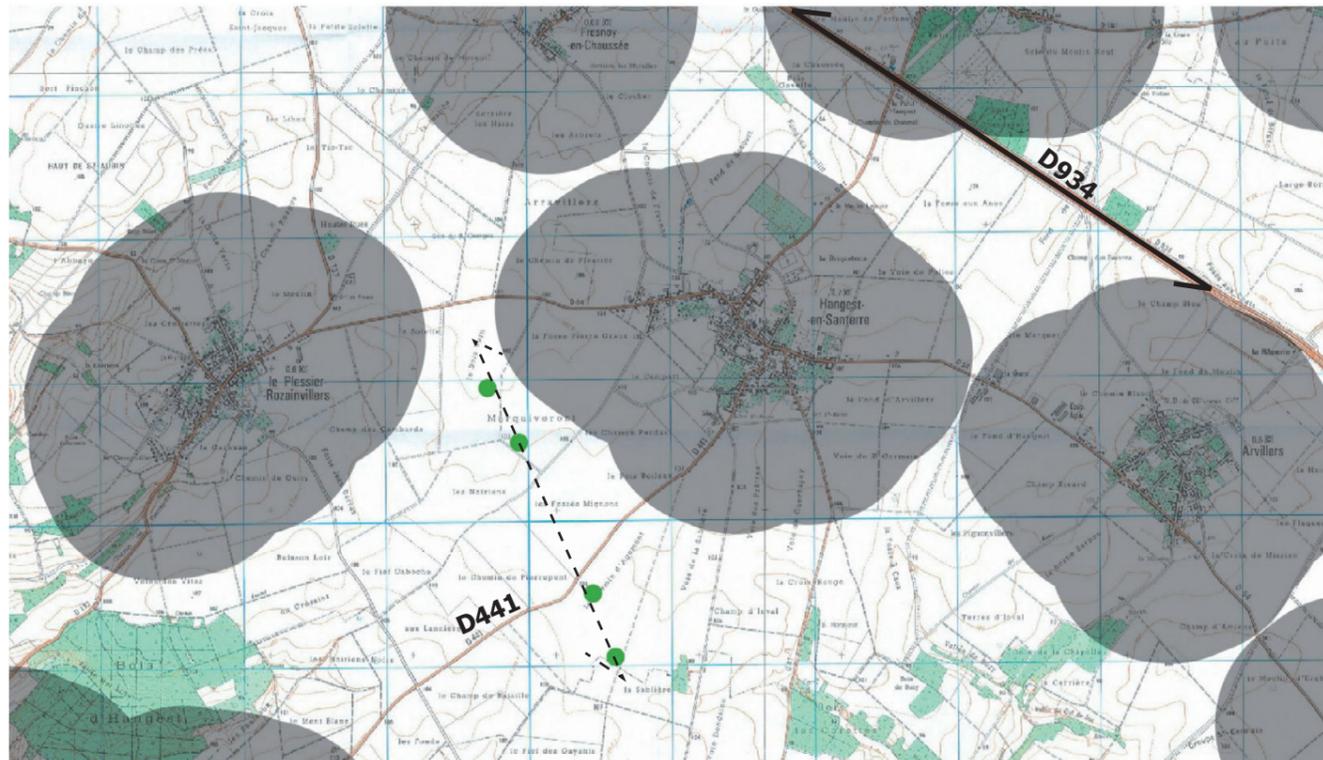


1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Partis pris du projet éolien de Champs Perdus 1 et évolution de sa lecture paysagère

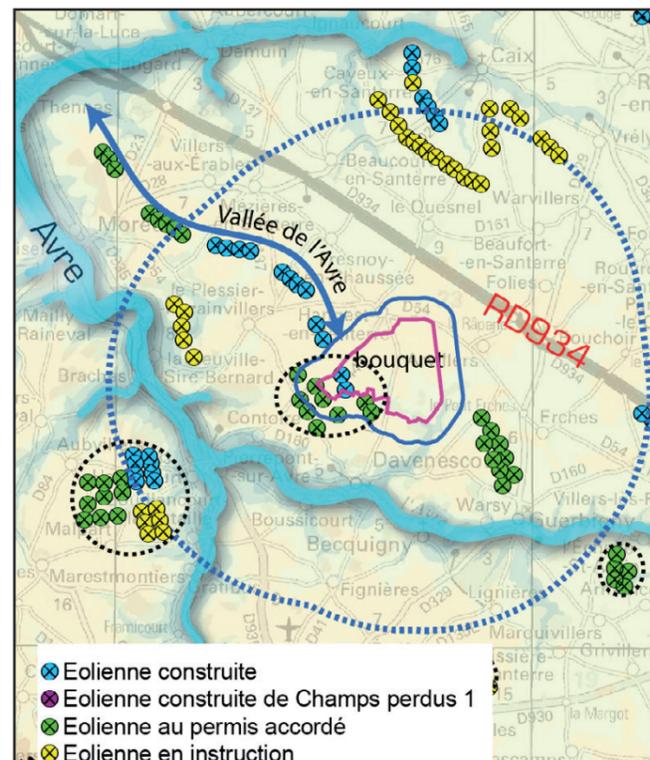


L'IMPLANTATION DE CHAMPS PERDUS 1
(Source fond : Etude paysagère du projet éolien de Champs Perdus 1», février 2007)

Le parti pris du projet éolien de Champs Perdus 1 en 2007 était de souligner la D934. Le parc est une ligne droite de 4 éoliennes partiellement interrompue par un espacement lié au passage d'une conduite de gaz. La lecture dynamique du parc éolien par la D441 affirme la séparation des deux couples d'éoliennes. Cependant, le plateau cultivé à dominante horizontale rend alors bien lisible cette ligne en dépit de cette traversée routière.

Depuis 2007, la densification éolienne du secteur a modifié la perception paysagère de Champs Perdus 1. C'est ce que montre la carte ci-contre où la structure linéaire des éoliennes tend à souligner la ligne de force de la vallée de l'Avre par : Chêne Courteau, Terres de l'Abbaye, Santerre Energies et Champs Perdus 1 (sa moitié au nord de la D441). Ensuite un ensemble en bouquet d'éoliennes se dessine. Il est constitué de Champs Perdus 1 (moitié au sud de la D441) et de l'ensemble en construction du parc éolien de la Sablière (9 éoliennes à Contoire et Davenescourt).

La ZIP du projet éolien de Champs Perdus 2 est donc marquée aujourd'hui par un environnement proche d'éoliennes disposées en bouquet.



Contexte du projet éolien de Champs Perdus 2 (Projet actuel, extension de Champs Perdus 1)

Vallées humides : c'est essentiellement l'axe de la **vallée humide de l'Avre** que l'on retrouve dans une direction nord-ouest à sud-est. Les parcs concernés par cet axe directionnel sont : l'ensemble du Chêne Courteau, Terres de l'Abbaye, Santerre Energies et Champs Perdus 1 (en moitié nord). Ce premier ensemble d'éoliennes se situe à l'est de la rivière et se termine au sein même de la zone d'implantation potentielle. Un deuxième ensemble directionnel d'éoliennes soulignant la vallée de l'Avre se situe à l'ouest du cours d'eau pour le parc accordé de l'Argillière.

Relief : Des lignes de crête sont soulignées par 3 parcs éoliens. Ces parcs au sud-ouest dans l'aire d'étude éloignée sont respectivement Val de Noye 1 et 2, Champ Feuillant et le parc accordé de Champ Chardon.

Infrastructures routières : l'**autoroute A1** induit la direction nord-sud aux parcs suivants : Moulin Vieux et Kerles, Champ Serpette et Enertrag Santerre 2, Bois des Cholletz.

Parmi les parcs à l'implantation directionnelle suivant un axe, le parc de Mont de Trème ne répond pas à un axe directionnel du paysage proche. L'analyse du dossier d'impact de ce parc montre que le choix de son implantation est motivé par la reprise de l'axe directionnel du parc de Champs Perdus 1, lui-même construit sur l'axe de la vallée de l'Avre. D'un point de vue paysager, ce parc appartient au plateau du Santerre et non à la vallée de l'Avre.

La RD 934 a induit la ligne de force de l'ensemble éolien d'Argentin et de Roye, de l'ensemble éolien du Quesnel.

Structures de parcs éoliens en bouquets : Neuf ensembles en bouquet sont recensés dont deux d'importance majeure par le nombre d'éoliennes. Ces deux bouquets majeurs sont :

- Vents du Santerre, La Grande Sole, Petit Arbre, Framerville-Rainecourt, Rosières : 32 éoliennes ;
- Bois Guillaume, Val de Gironde, Laucourt énergie, Chemin blanc, Beuvraignes énergie, Energie les Trente : 30 éoliennes .

Proche de la zone d'implantation, le parc accordé de la Sablière adopte aussi une structure en bouquet.

CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL PAYSAGER

2.1. PAYSAGE

2.1.1 UNITÉS PAYSAGÈRES ET PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

Les unités paysagères sont sur une certaine portion d'espace le résultat de la combinaison dynamique d'éléments physiques, biologiques et anthropiques. Ces composantes réagissent les unes sur les autres en un ensemble unique et indissociable.

Le présent découpage s'appuie sur celui de l'atlas des paysages de la Somme et sur celui du département de l'Oise pour la partie sud.

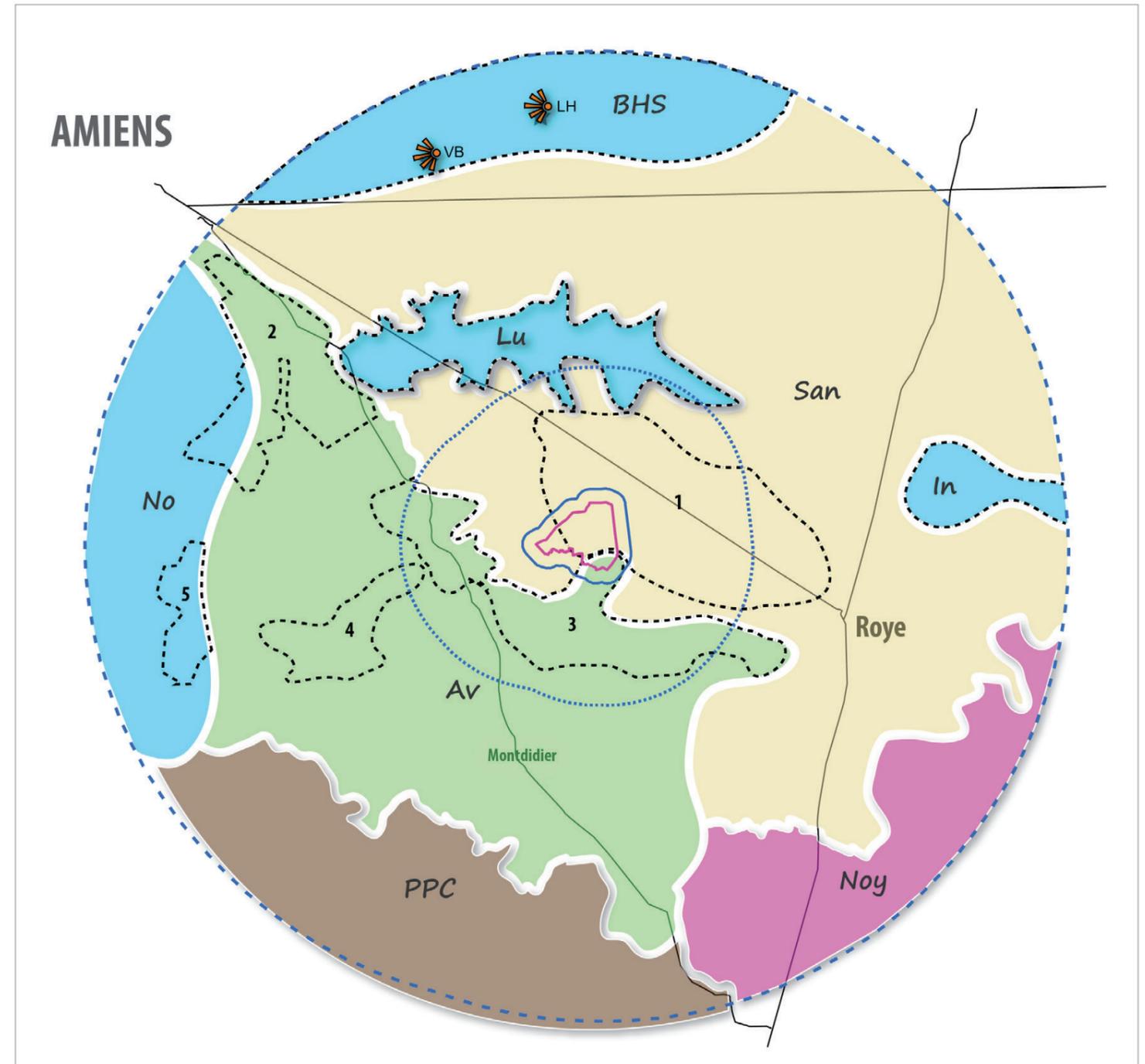
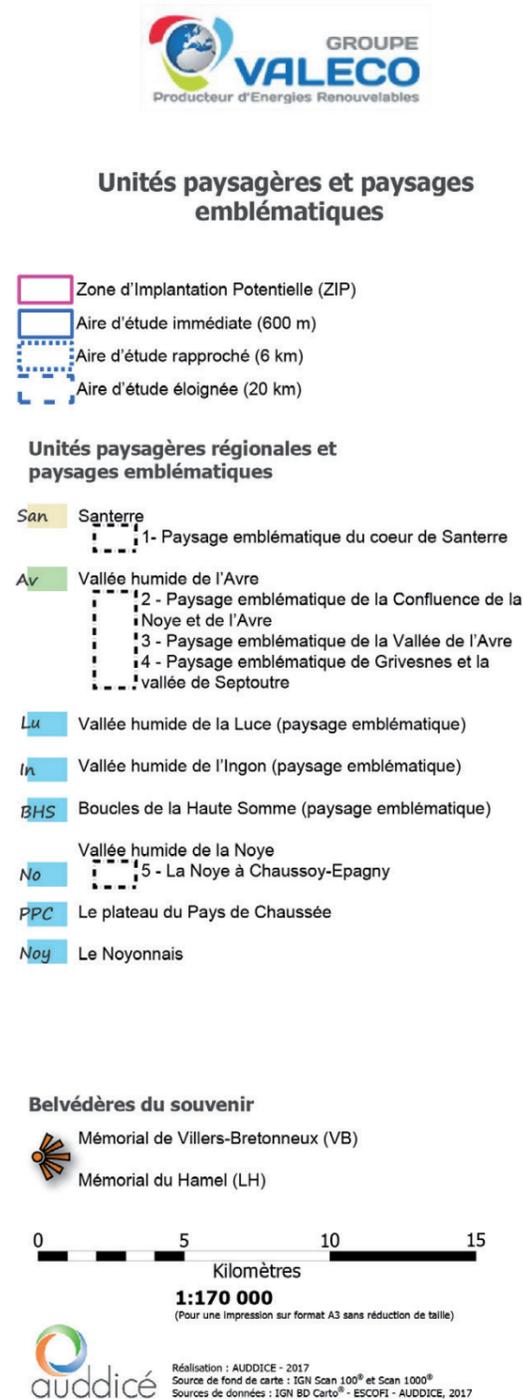
Les paysages emblématiques correspondent à des territoires **particulièrement évocateurs de l'entité paysagère à laquelle ils appartiennent**. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire ou d'une activité commune. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

L'aire d'étude immédiate appartient majoritairement à l'unité paysagère du Santerre et concentre le paysage emblématique «Coeur de Santerre».

En partie sud-est émerge ponctuellement le paysage emblématique de la vallée de l'Avre.

On retrouve globalement cette configuration dans l'aire d'étude rapprochée.

L'appréciation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ajoute les unités paysagères des vallées humides : Luce, l'Ingon, la Noye, les Boucles de la Haute Somme. Au sud, deux unités paysagères de l'Oise sont présentes.



2.1.1.1 LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

■ LE SANTERRE



MOTIFS PAYSAGERS DU SANTERRE
(Source : ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME)



Erches, calvaire encadré de tilleuls
CALVAIRE ENCADRE DE TILLEULS A ERCHES
(Source : ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME)

Description de l'unité paysagère : Paysage de plateaux limoneux aux horizons immenses, d'une altitude quasi constante de 100 mètres, à peine incisé par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce. C'est un paysage d'openfield où les horizons sont ouverts et ponctués de loin en loin de petits bois qui témoignent de résidus argileux moins fertiles. Les éléments verticaux ont une importance forte dans ce paysage : châteaux d'eau, clochers, villages bosquets, tilleuls encadrant les calvaires isolés, éoliennes. Les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs peupleraies. La composante horizontale du paysage à perte de vue est mise en scène par le grand axe de la D934 Roye-Amiens. Ancienne voie romaine, la structure rectiligne entaille le plateau et met en scène le relief. La rareté des éléments permettant des repères d'échelle atténue l'impact visuel potentiel des projets.

Paysages emblématiques : Le cœur de Santerre présente des villages bosquets préservés tels que Andechy, Arvillers, Fresnoy-en-Chaussée, Le Quesnel, Rouvroy-en-Santerre. Ce paysage emblématique fait partie de la ZIP.

Principaux enjeux : Protection des éléments de patrimoine de la reconstruction qualitative de 1920, maintien des silhouettes emblématiques et préservées des villages mis en scène par les anciennes voies romaines, protection de la perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux et du Hamel. Éviter l'occupation des premiers plans en bordure immédiate des axes de découverte, privilégier un aménagement par plans successifs, préserver les points de vue sur les éléments repères tels que clochers, monuments, axes des rues. Préserver la lecture paysagère des villages bosquets (villages dans un écrin végétal historique).

Mutations de l'entités paysagère : Développement de l'énergie éolienne, projet de canal grand gabarit Seine-Nord-Europe.

■ LA VALLEE DE L'AVRE



Pierrepont-sur-Avre
Point de confluence des rivières de l'Avre et des Trois-Doms, vue du GR123

Château de Davenescourt
(Classé MH depuis 1977)

LA VALLEE DE L'AVRE
(Source : ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME)

Description de l'unité paysagère : Le plateau est entaillé de vallées humides accompagnées d'un réseau adjacent de vallées sèches. La topographie est caractéristique des vallées calcaires avec des versants dissymétriques du fait de l'érosion. Il y a des ballastières, des anciennes tourbières, des plans d'eau et des étangs dans les vallées. La vallée de l'Avre est plus boisée que le plateau du Santerre. Les villages sont étirés dans les vallées, limités dans leurs extensions par la topographie. Sur le plateau, ils adoptent une forme de village bosquet comme dans le Santerre.

Paysages emblématiques : Le paysage emblématique de la vallée de l'Avre comprend les villages de la Neuville-Sire-Bernard, Braches, Contoire, Davenescourt, Bécquigny, Boussicourt, Guerbigny, Warsy, l'Echelle-St-Aurin. Le paysage emblématique de la confluence de l'Avre et de la Noye comprend les villages de Fouencamps, Thézy-Glimont et Hailles. Enfin, le paysage emblématique de Grivesnes et la vallée du Septoutre intervient plus au cœur de l'unité paysagère, dans un contexte de vallées sèches boisées sur leur coteaux.

Principaux enjeux : Le village de Davenescourt occupe un site stratégique sur une colline dominant la vallée de l'Avre. La ville de Montdidier est juchée sur un piton rocheux dominant la plaine du Santerre. Pierrepont-sur-Avre est à la confluence des rivières de l'Avre et des Trois-Doms.

Mutations de l'entités paysagère : La péri-urbanisation progresse aux abords d'Amiens. Les peupleraies se développent, générant une fermeture visuelle des vallées humides.

2.1.1.2 LES UNITES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE ELOIGNÉE

■ LES VALLEES DE LA LUCE ET DE L'INGON (PAYSAGES EMBLÉMATIQUES)

Description de l'unité paysagère : La vallée de la Luce a un profil doux, étroit et encaissé à sa source. Les structures végétales sont les saulaies et roselières, les prairies humides et les peupleraies. La vallée de l'Ingon est peu engravée par les horizons plats du Santerre (entre -12 et -20 mètres). Sa pente douce explique ses méandres.

Principaux enjeux : Préservation des points de vue dominant la vallée de la Luce au nord de Cayeux-en-Santerre.

■ LES BOUCLES DE LA HAUTE SOMME (PAYSAGE EMBLÉMATIQUE)

Description de l'unité paysagère :

Dans ce paysage humide, on constate une rupture forte avec le paysage rigoureusement plat et nu du Santerre situé plus au sud. Sur un parcours de 40 km la Somme décrit huit grands méandres. Les versants concaves de ces méandres sont particulièrement abrupts. La Haute Somme n'a pas été naviguée jusqu'à sa canalisation en 1830. De ce long isolement résulte aujourd'hui une mosaïque de paysages remarquablement préservés : marais tourbeux, roselières, prairies flottantes, étangs et forêts humides. La moitié de ce territoire est classé en ZNIEFF. La vallée a été préservée des mutations agricoles majeures et a conservé les caractères anciens du paysages picard : rideaux picards, larris sur les pentes escarpées. C'est un paysage d'échelle réduite avec des coteaux resserrés.

Mutations : L'équilibre est fragile par l'attrait touristique du territoire. Celui-ci a généré la prolifération d'un habitat léger de loisirs dommageable à l'unité paysagère par une piètre qualité architecturale : Sailly-Laurette, Vaux-sur-Somme. Les peupleraies en fond de vallée ont tendance à fermer les vues.

Enjeux : Conservation de la lisibilité des structures topographiques ici remarquables : coteaux marqués du sud. Valorisation des axes de découverte des paysages.

■ LA VALLEE HUMIDE DE LA NOYE

Description de l'unité paysagère :

Vallée d'axe nord-sud, aux versants dissymétriques. Le versant est est continu tandis que le versant ouest est ouvert sur de profondes vallées sèches. Les boisements soulignent le relief. Des rideaux picards étayent les versants cultivés. Sur le plateau, les villages sont linéaires sous forme de village-rue. Dans la vallée les villages sont jumelés de part et d'autre d'une chaussée et occupent des sites stratégiques logiquement occupés par des forteresses (La Faloise, Boves, Folleville).

Paysages emblématiques : le paysage emblématique de la Noye à Chaussoy-Epagny comprend les villages de Chaussoy, Epagny, la Faloise et le hameau de Hainneville.

Mutations : péri-urbanisation marquée autour d'Amiens

Enjeux : Conservation et reconversion du patrimoine industriel, reconnaissance accrue de la variété des patrimoines culturels comme à Folleville-la-Faloise. Préservation du patrimoine paysager de la vallée.

■ LE PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE

Description de l'unité paysagère :

Paysage de grandes cultures sillonné de nombreuses vallées sèches. L'unité paysagère comprend des boisements en bandes accompagnant et soulignant les coteaux des vallées sèches et aussi des unités de boisements plus grandes tels que le bois de la Hérelle, bois de Plainville et le bois de la Morlière.

Mutations : Développement d'habitat pavillonnaire, de zones d'activités et de parcs éoliens

Enjeux : Gestion des extensions urbaines récentes avec les noyaux anciens, développement des zones d'activités, planification d'ensemble des parcs éoliens.

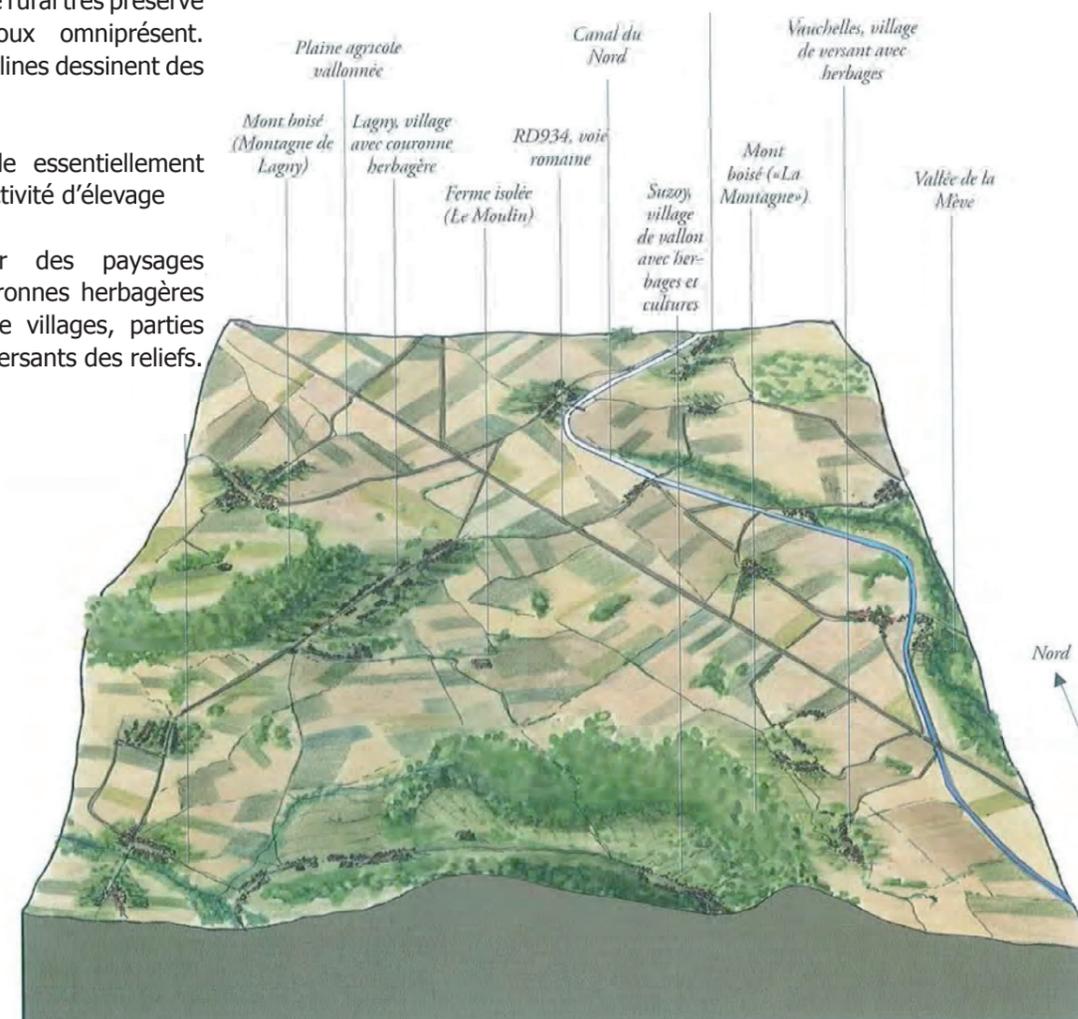
■ LE NOYONNAIS

Description de l'unité paysagère :

Paysage de caractère rural très préservé avec un relief doux omniprésent. Vallonnements et collines dessinent des paysages variés.

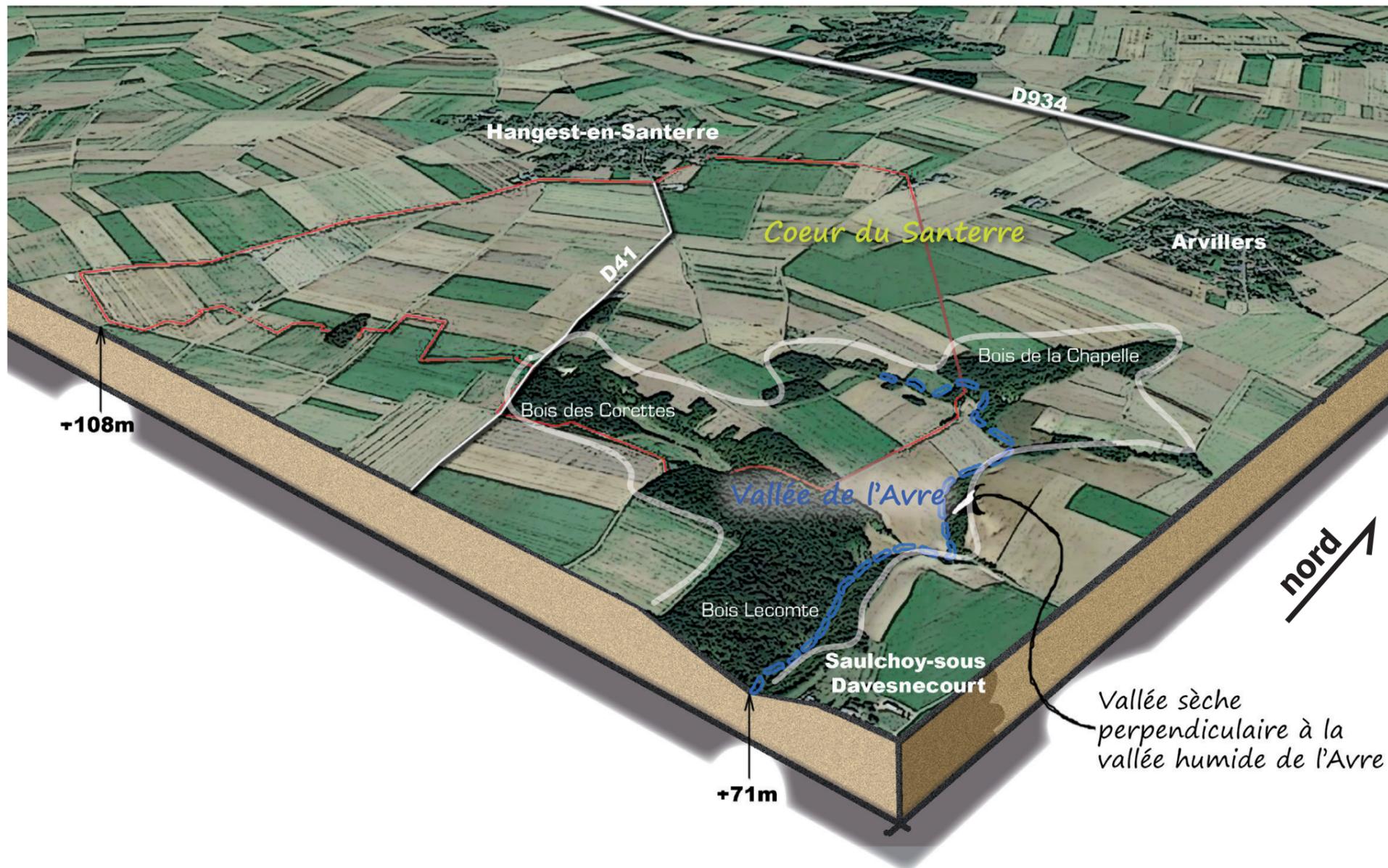
Mutation : Agricole essentiellement avec le déclin de l'activité d'élevage

Enjeux : Devenir des paysages d'herbages des couronnes herbagères et des pourtours de villages, parties herbagères sur les versants des reliefs.



BLOC DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGE DU NOYONNAIS
(Source : ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE)

2.1.2 LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)



BLOC DIAGRAMME DE LA ZIP
(Source : AUDDICE ENVIRONNEMENT)

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) appartient majoritairement au paysage emblématique du Coeur de Santerre. La D934 rectiligne (ancienne voie romaine) se situe à 1,4 km au nord-ouest. Sa direction rectiligne sud-est à nord-ouest est un axe de découverte majeur de l'unité paysagère du Santerre. A l'ouest de la ZIP figure le parc éolien de Champs Perdus 1. Ces quatre éoliennes disposées en ligne soulignent l'axe de la vallée humide de l'Avre.

La partie sud-ouest de la zone d'implantation potentielle est marquée par le vallonnement naissant de la vallée de l'Avre. Il s'agit de vallées sèches aux versants boisés. Le creux de la vallée sèche affiche une différence de 38 mètres avec le plateau cultivé du Santerre.

2.1.3 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Les éléments structurants majeurs par ordre d'importance sont :

- La vallée de l'Avre soulignée par les boisements du coteau et du fond de vallée humide ;
- Les villages bosquets de l'entité paysagère du Santerre ;
- la RD934 rectiligne du nord-ouest au sud-est (ancienne voie romaine entre Amiens et Roye).



Éléments structurants

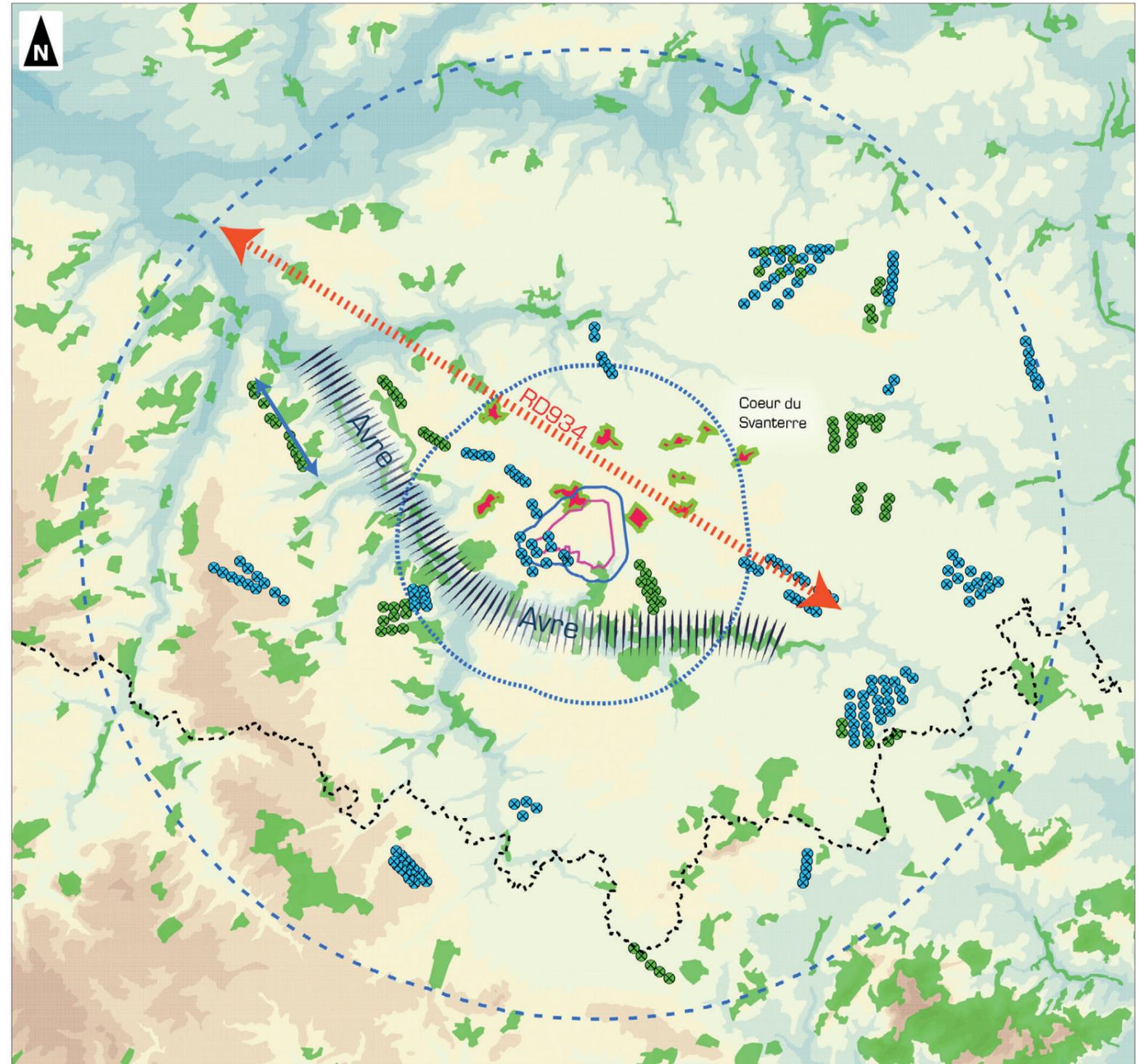
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 -  Aire d'étude immédiate (600 m)
 -  Aire d'étude rapprochée (6 km)
 -  Aire d'étude éloignée (20 km)
 -  Limite départementale
- Contexte éolien du 5 janvier 2018**
-  Eolienne construite
 -  Eolienne avec permis accordé
- Lignes de force majeures du paysage :**
-  Vallée de l'Avre
 -  RD 934 rectiligne (ancienne voie romaine)
 -  Villages bosquets ponctuant le plateau du Santerre



1:170 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE, 2017
 Source de fond de carte : IGN Scan 250®
 Sources de données : IGN BD Alti® - VALECO - AUDDICE, 2017



2.2 SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

2.2.1 SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE

■ GENERALITÉS

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

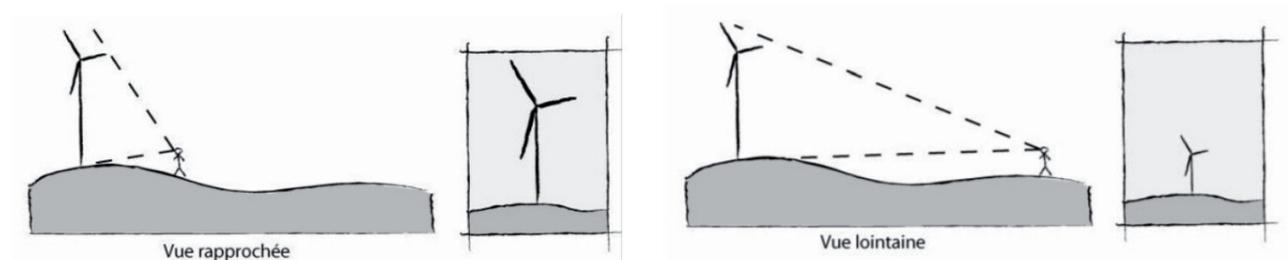
S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement. La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée non adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

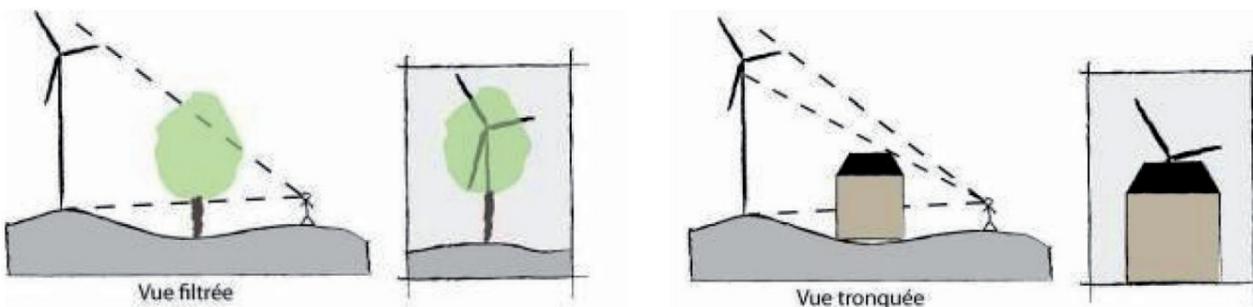
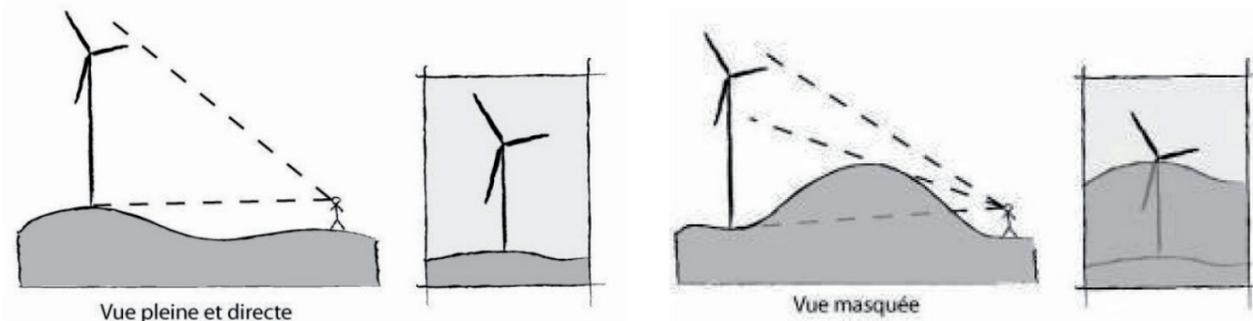
- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysage : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.



IMPACT DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.



PERCEPTIONS DES ÉOLIENNES EN FONCTION DU PAYSAGE

■ SENSIBILITÉ POTENTIELLE DU PAYSAGE

L'unité paysagère du Santerre représente 95 % de l'emprise de la ZIP et près de 70% de celle de l'aire d'étude immédiate. Elle a donc une importance capitale dans l'étude. C'est un paysage ouvert d'openfield qui se prête généralement bien à l'insertion des éoliennes. Il faut veiller cependant à l'effet de saturation du plateau du Santerre où le contexte éolien se densifie.

La préservation des silhouettes villageoises des villages bosquets est un enjeu important de l'entité. La sensibilité de l'unité paysagère est donc qualifiée de **moyenne**.

La vallée de l'Avre présente de faibles enjeux. En effet, elle reste très intime par rapport au plateau cultivé dans lequel s'insère la ZIP. Une attention est toutefois requise au sud-est dans le secteur de Davenescourt où la vallée de l'Avre est proche.

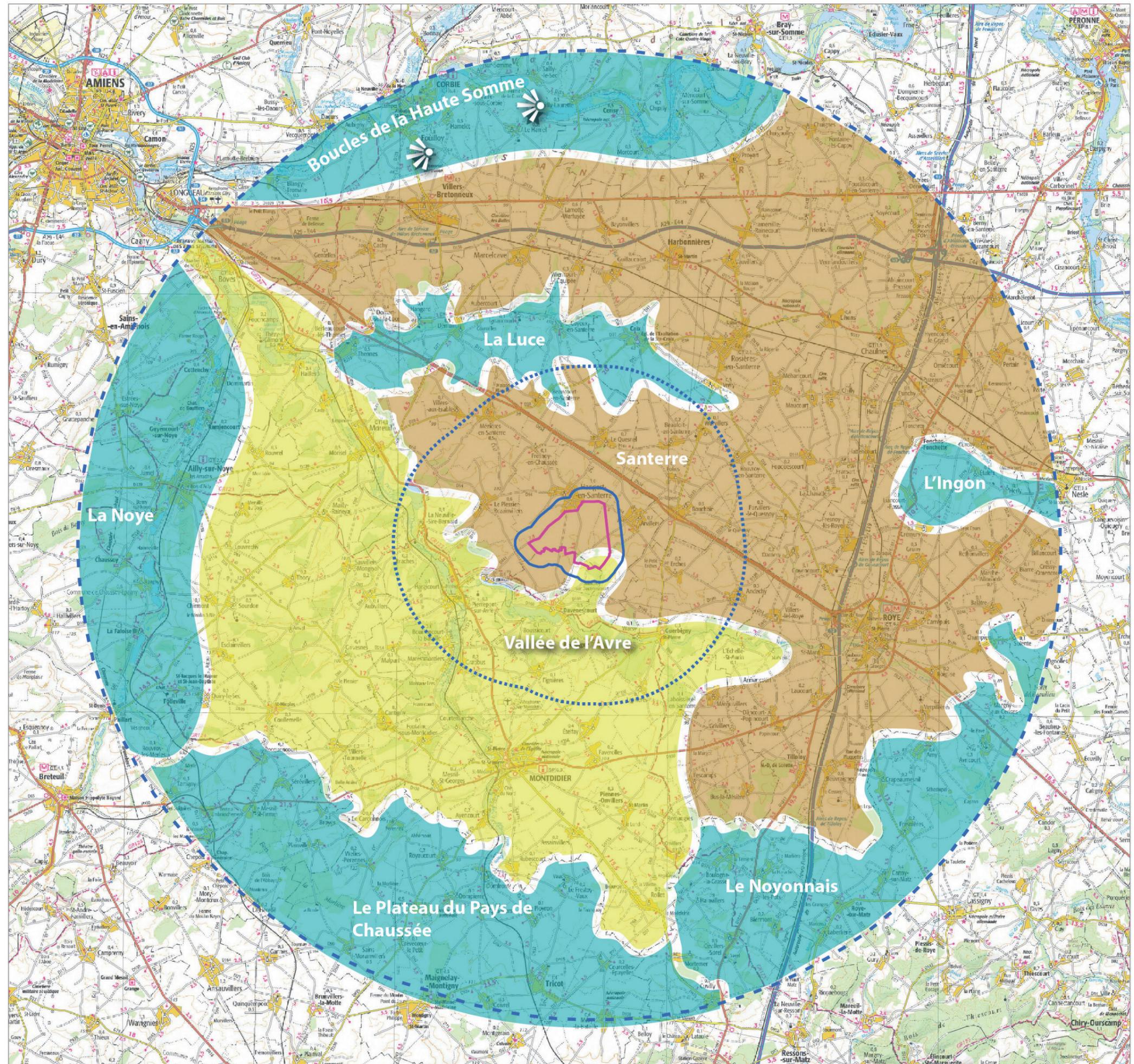
Les autres unités paysagères ont une sensibilité potentielle très faible. Elles feront néanmoins l'objet d'évaluation sur les points de belvédères sensibles : Pour les Boucles de la Haute Somme, les belvédères de mémoire du Hamel et de Villers-Bretonneux seront évalués. Dans l'unité paysagère de la Noye, la Tour de Folleville présente un enjeu visuel qui sera évalué. Dans le Noyonnais, le belvédère de la montagne de Boulogne-la-Grasse ne présente pas de vue en direction de la ZIP par la fermeture du boisement.

Sensibilité potentielle du paysage

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)

SENSIBILITE POTENTIELLE DU PAYSAGE

-  Unité paysagère très faiblement sensible
-  Unité paysagère faiblement sensible
-  Unité paysagère moyennement sensible
-  Belvédère de mémoire faiblement sensible



1:170 000

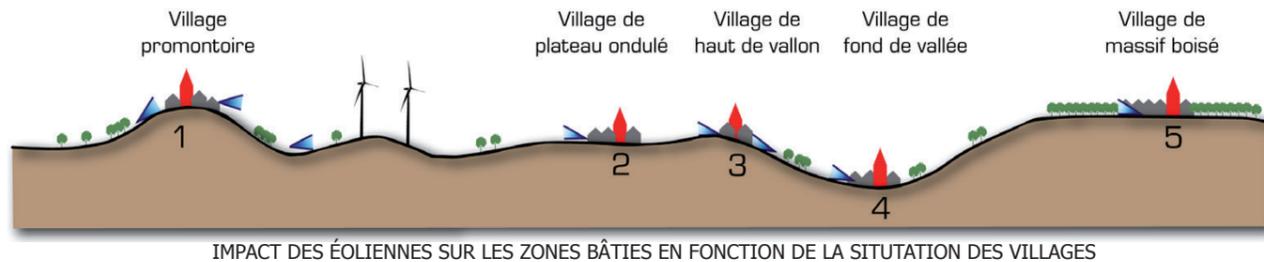
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

2.2.2 SENSIBILITE DES LIEUX DE VIE

■ GENERALITÉS

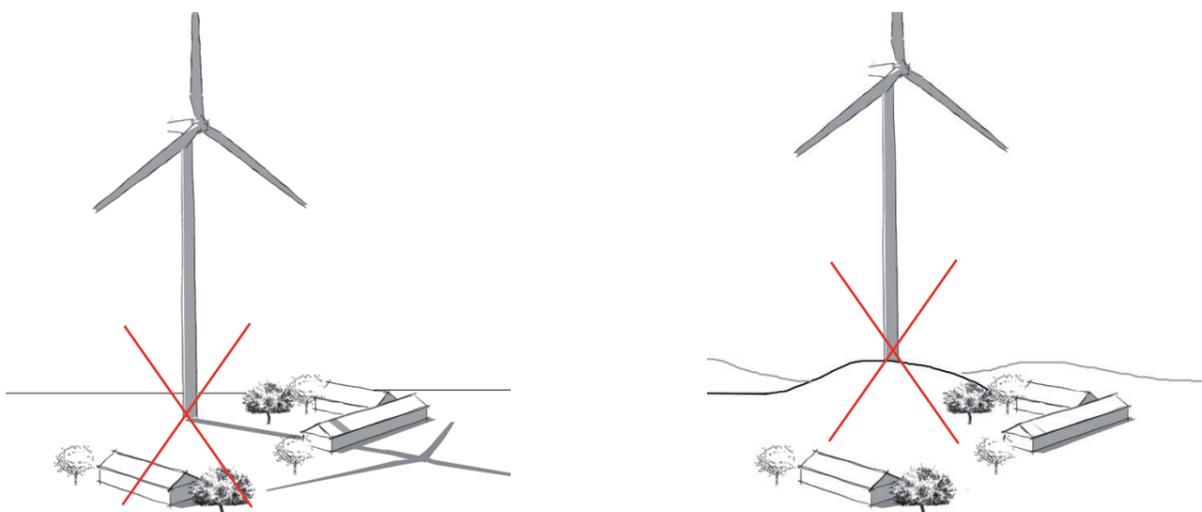
La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert** présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg,
- **les villages de plateau ondulé (2)** offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions,
- **les villages de haut de vallon (3)** présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- **les villages de fond de vallée (4)** sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- **les villages des massifs forestiers (5)** ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense) présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le ZIP étant filtrées par la végétation.



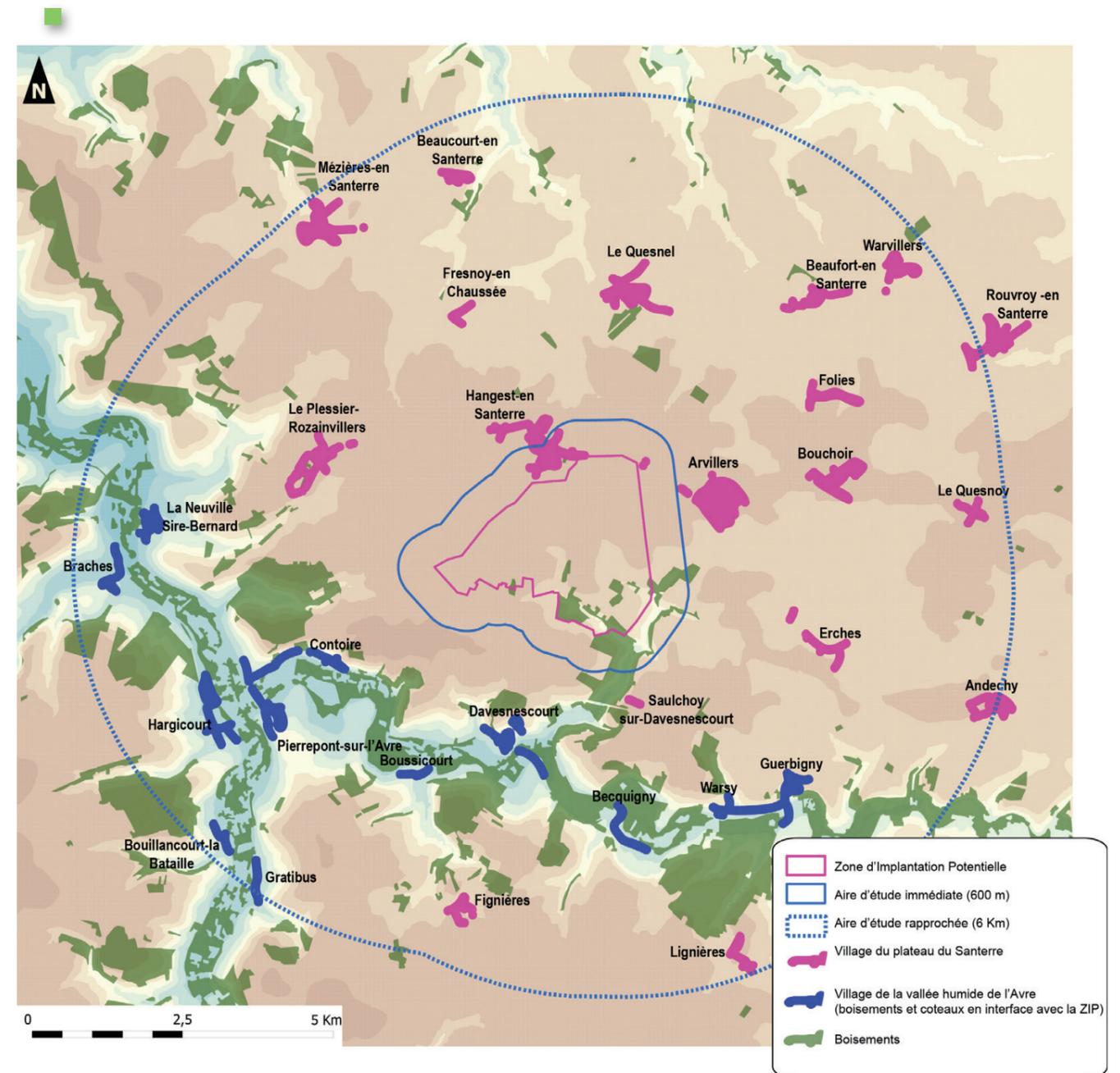
Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou en dépression, et les villages éloignés situés sur des points hauts du paysage.

Le projet éolien doit alors respecter un recul suffisant pour éviter les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionné.



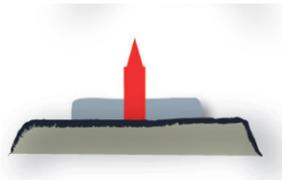
EFFET D'ECRASEMENT

EFFET DE SURPLOMB



L'aire d'étude rapprochée (6 km) comprend deux types de villages suivant leur implantation géographique :

- 18 villages de plateau cultivé (forme urbaine le plus souvent en noyau) de sensibilité visuelle potentielle plus forte dans le contexte du paysage emblématique du cœur de la Santerre.
- 12 villages de vallée humide (forme urbaine étirée dans la vallée) de sensibilité visuelle potentielle faible à très faible par le jeu des boisements et du coteau escarpé. Une attention sera cependant portée sur les villages qui remontent sur le coteau (exemple : Guerbigny).



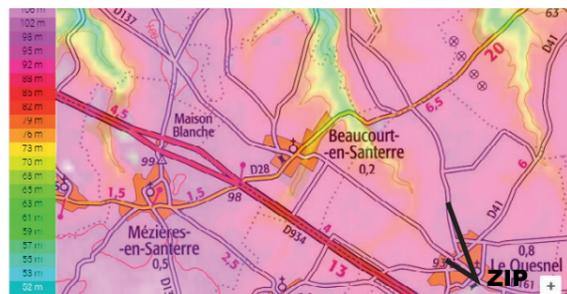
SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES VILLAGES DU PLATEAU (ORDRE ALPHABETIQUE) :



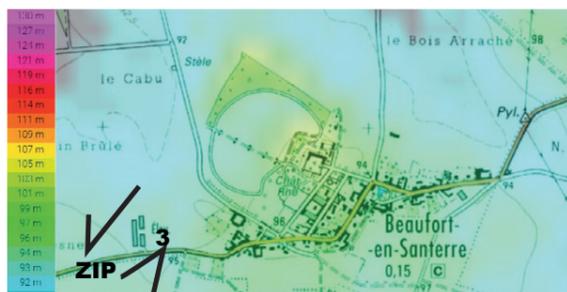
Andechy est au sud-est de la ZIP. La partie haute du village à considérer comme la plus sensible est l'entrée nord-ouest. Au niveau du cimetière Allemand, l'altitude est de 105 m. **Un photomontage sera prévu dans l'angle sud-ouest du cimetière militaire allemand en entrée ouest de village (1).**



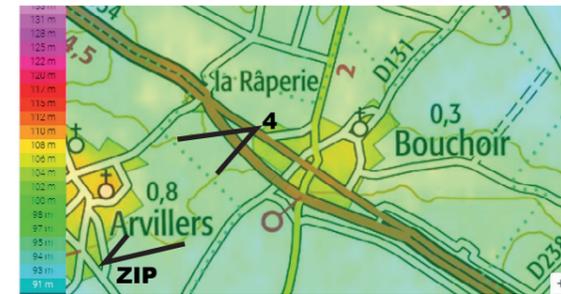
Arvillers a un caractère de village bosquet bien préservé. La forme urbaine est compacte et équilibrée. Une dent creuse d'urbanisation dans l'axe de la D54 permet une ouverture visuelle en direction de la ZIP. **Un photomontage y sera réalisé (2).**



Beaucourt-en-Santerre est un village domaine ceinturé au sud-est du boisement du château. La sortie sud-est par la D28 au sortir du bois est peu sensible en raison des alignements routiers arborés de la D934, le front bâti d'Hangest-en-Santerre d'autre part. **Pas de photomontage depuis ce village.**



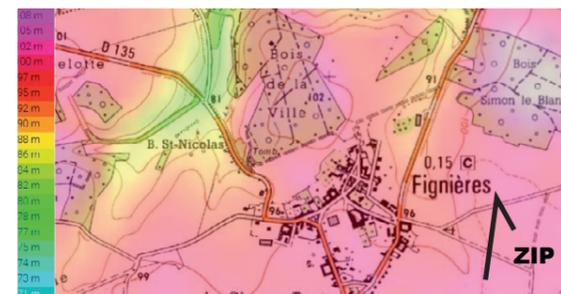
Beaufort-en-Santerre est un village domaine étiré d'ouest en est. Les sensibilités potentielles majeures sont ressenties sur son axe majeur d'ouest en est. Le contexte de plateau cultivé dénudé est susceptible de présenter une sensibilité en entrée ouest du village. **C'est pourquoi un photomontage est prévu (3).**



Bouchoir se trouve juste au sud de Folies sur le plateau cultivé du Santerre. Le village autrefois traversé par la D934 a fait l'objet d'un contournement routier de l'infrastructure plus au sud. La sortie nord-ouest par l'ancienne chaussée Brunehaut paraît la plus sensible. Elle comprend toutefois la silhouette du village bosquet d'Arvillers en interface. Sa sensibilité visuelle potentielle est atténuée. **Un photomontage y sera réalisé (4).**



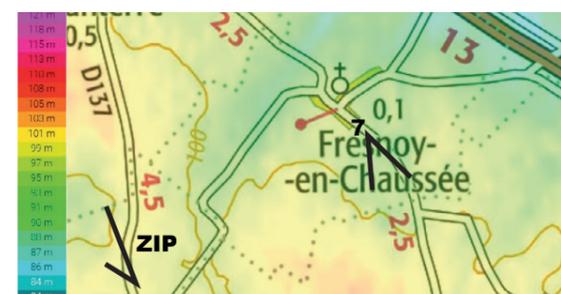
Erches est présent sur le plateau du Santerre. L'axe de la perspective de la D54 est en direction de la zone d'implantation potentielle, partie nord-est de celui-ci. La sortie nord-ouest du village par la D54 constitue donc un enjeu visuel important. **Un photomontage y sera réalisé (5).**



Fignières est sur le plateau au sud de la vallée de l'Avre. Le village est à une altitude moyenne de 95 mètres derrière des boisements (bois de la ville, bois Simon le Blanc). Le village présente une sensibilité visuelle potentielle très faible. **Pas de photomontage.**



Folies est un village rue du plateau du Santerre avec un tour de village complet à 75%. La sensibilité visuelle a lieu surtout en sortie sud-ouest du village pour rejoindre la D934. **Un photomontage y est prévu (6).** Toutefois, le village bosquet d'Arvillers se trouve en interface avec la zone d'implantation potentielle.



Fresnoy-en-Chaussée a une structure de hameau. La forme urbaine est étalée le long des voies. Bien que ce soit un hameau du plateau du Santerre assez proche, sa sensibilité visuelle reste faible par la présence du village bosquet d'Hangest-en-Santerre en interface avec la zone d'implantation potentielle. **Un photomontage en sortie sud-est du village sera réalisé (7).**



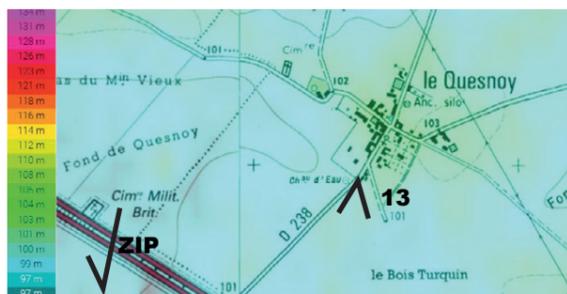
Hangest-en-Santerre est à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Sa sensibilité visuelle potentielle est donc très forte notamment sur le tour de village (8), dans l'axe visuel de la D41 dans le centre (9).



Le Plessier-Rozainvillers présente une sensibilité potentielle forte par sa proximité. Des points de sensibilités sont relevés sur le circuit de randonnée des 7 chemins (10) et en sortie sud-est (11).



Le Quesnel est un village domaine présent au nord de l'ancienne voie romaine (actuelle D934). Le boisement du domaine du château est en interface avec la zone d'implantation potentielle dans l'axe de la perspective de la D41 en coeur de village. Les alignements d'arbres de la D934 constituent un filtre visuel. L'axe de la perspective du château n'est pas en direction de la ZIP. La sensibilité du village est faible sauf en entrée est ou **un photomontage sera réalisé (12)**.



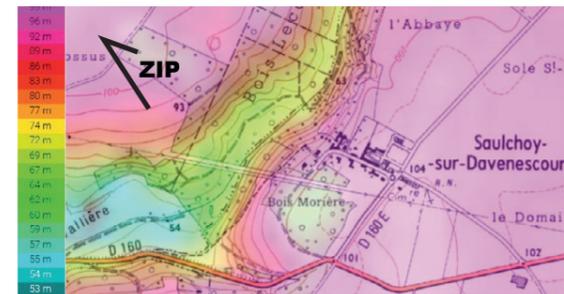
Le Quesnoy est un village de forme compacte. Il présente la D934 en interface avec la ZIP. L'accompagnement végétal de la D934 atténue fortement la vue sur la ZIP. Néanmoins, **la sortie sud-est par la D238 gagne à être évaluée au moyen d'un photomontage (13)**.



Mézières-en-Santerre est en contrebas de la ZIP du fait de sa situation à l'approche du vallée sèche connexe à la vallée de l'Ingon. Même si la remontée par la sortie est se réalise, elle est insuffisante pour permettre des vues sur la ZIP avec le front du relief en interface. **Pas de photomontage.**



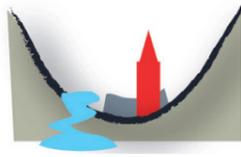
Rouvroy-en-Santerre a une forme urbaine compacte étirée du nord-ouest au sud-est. La sensibilité visuelle potentielle de Rouvroy-en-Santerre est faible par son éloignement à la ZIP, sa situation moins élevée que Folies, Bouchoir et Arvillers en interface avec la ZIP. **Pas de photomontage pour Rouvroy-en-Santerre.**



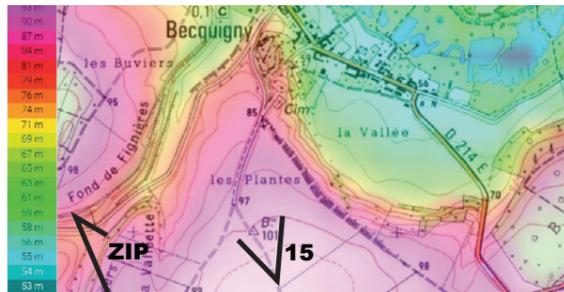
Saulchoy-sur-Davenescourt est un village rue du plateau au sud-est de la vallée naissante de l'Avre. Le bois immédiatement présent à l'ouest sur le coteau empêche une continuité visuelle vers la ZIP. **Pas de photomontage.**



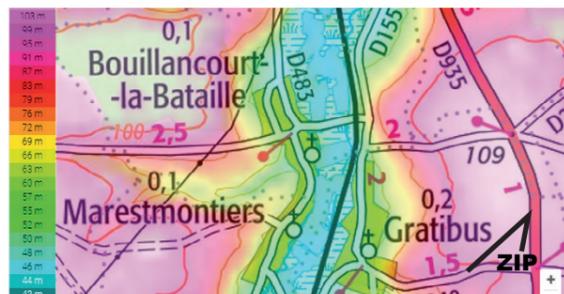
Warvillers présente une sensibilité potentielle moyenne au sud au niveau de la chapelle isolée de Lourdes présente sur un léger bombement. Depuis ce point de vue en sortie sud, on perçoit également la silhouette du village domaine de Beaufort-en-Santerre. **Un photomontage sera réalisé (14)**.



SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES VILLAGES DE LA VALLEE HUMIDE DE L'AVRE

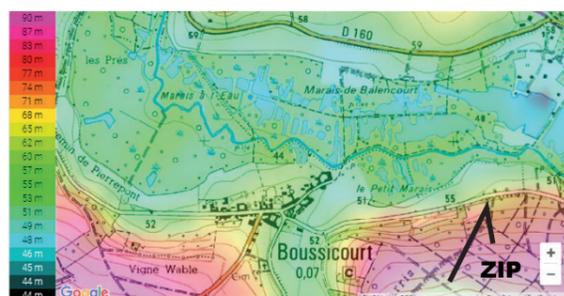


Becquigny appartient à la vallée de l'Avre. Les boisements humides de la vallée et ceux remontant sur le coteau au nord-ouest du village seront en interface avec la ZIP. Cependant, au sud du village, le relief de +102m laisse en visager une continuité visuelle potentielle sur la ZIP. **Un photomontage y est donc envisagé (15).**

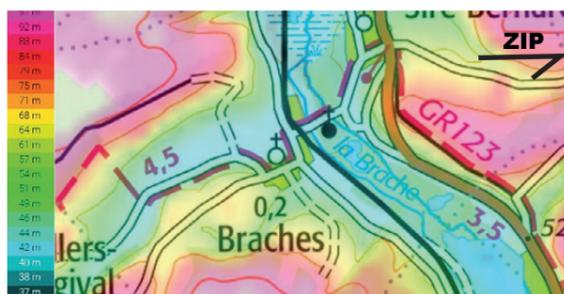


Bouillancourt-la-Bataille est en conurbation avec **Marestmontiers**. Le Fond de vallée humide de l'Avre a imprimé aux deux villages une structure de village rue caractéristique de leur implantation géographique en suivant le sens de la vallée. La sensibilité visuelle potentielle est très faible compte tenu des peuplements de forêt humide de la vallée et du coteau en interface avec la ZIP. **Pas de photomontage.**

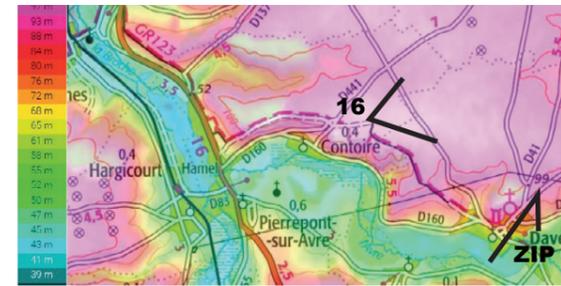
Gratibus : même constat. **Pas de photomontage.**



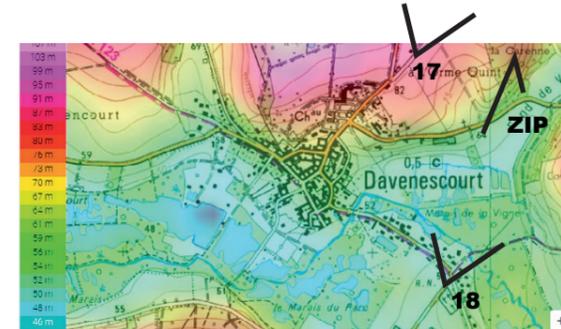
La même configuration est observée pour **Boussicourt**. **Pas de photomontage.**



La sensibilité visuelle potentielle de **Braches** est très faible par son appartenance à la vallée de la Brache. Le coteau est de la vallée est en effet en interface avec la ZIP. **Pas de photomontage.**



Contoire présente une sensibilité visuelle localisée sur le GR123 du plateau. Le lieu vie principal du village-rue appartient à la vallée avec le front du relief très escarpé au nord empêchant toute influence visuelle possible du projet éolien depuis le village. **Un photomontage est donc proposé sur le GR123 (16).**



Davenescourt est un village domaine en fond de vallée humide à +62 mètres. Sa sensibilité visuelle vis à vis de la zone d'implantation potentielle est très faible par le front du relief culminant +125 mètres en direction du nord-ouest. Une sensibilité s'exprime néanmoins dans la lecture paysagère du bois du château où **un premier photomontage est envisagé (17)**. Celui-ci est présent à +100 mètres en confrontation avec la ZIP. Par ailleurs, avec le recul de la vallée, **la vue du château fera l'objet d'un photomontage (18)**.



Guerbigny/Warsy sont des villages en conurbation dans la vallée humide de l'Avre. L'urbanisation suit le cours de la vallée en empruntant son axe directionnel ouest/est. Toutefois, le village de Guerbigny tend à investir au nord le paysage de plateau. Aussi, un point de sensibilité est relevé en sortie nord-est du village de Guerbigny au niveau du calvaire et du point d'apport volontaire des déchets. **Un photomontage y sera réalisé (19).**



Hargicourt a une sensibilité visuelle potentielle faible en raison du coteau présent au nord-est de la vallée humide. **Pas de photomontage.**

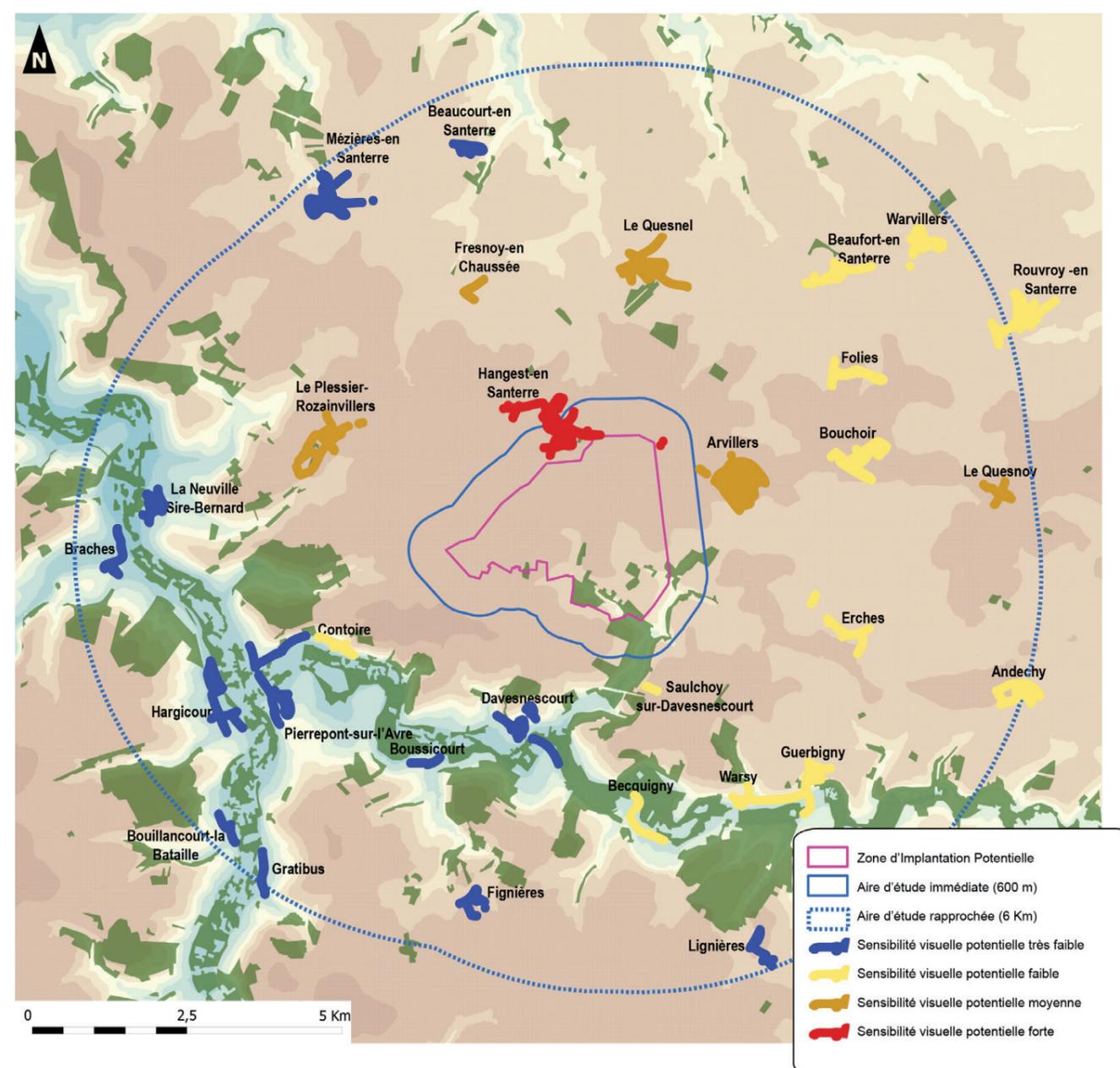
Comme Hargicourt, **Pierrepont-sur-Avre** est intime dans la vallée humide de l'Avre par le jeu du coteau escarpé présent au nord-est. **Pas de photomontage.**



La Neuville-Sire-Bernard a une sensibilité visuelle potentielle faible en raison du coteau présent directement à l'est de la vallée humide. **Pas de photomontage.**

Village ou hameau	Impl. géogr.	Sensibilité potentielle	Localisation / Justification	PM
Andechy	plateau	faible	Entrée ouest. Cimetière allemand à l'altitude de 105 mètres	oui
Arvillers	plateau	modérée	sortie nord-ouest par la D54	oui
Beaucourt-en-Santerre	plateau	très faible	Front boisé du village domaine, alignement routiers de la D934	non
Beaufort-en-Santerre	plateau	faible	Sortie ouest, filtres arborés	oui
Becquigny	vallée	faible	Au sud. Coteau gagnant l'altitude de 102 mètres	oui
Bouchoir	plateau	faible	Sortie nord-ouest par ancienne chaussée Brunehaut	oui
Bouillancourt-la-Bataille	vallée	très faible	Coteau est rapproché de la vallée de l'Avre	non
Boussicourt	vallée	très faible	idem	non
Braches	vallée	très faible	idem	non
Contoire	vallée/flanc de coteau	faible	Evaluation depuis le GR123 appartenant au plateau	oui
Davesnescourt	vallée/flanc de coteau	faible	Sensibilité en remontant sur le plateau et avec le recul de la vallée	oui
Erches	plateau	faible	Sortie nord par D54	oui
Fignièrès	plateau	très faible	Derrière les boisement Bois de la ville, Bois Simon	non
Folies	plateau	faible	Sortie sud pour rejoindre D937	oui
Fresnoy-en-Chaussée	plateau	modérée	Village bosquet en interface	oui
Gratibus	vallée	très faible	Coteau est rapproché de la vallée de l'Avre	non
Guerbigny/Warsy	vallée/flanc de coteau	faible	Uniquement sortie nord gagnant le coteau	oui
Hangest-en-Santerre	plateau	forte	Proximité	oui
Hargicourt	vallée	très faible	Coteau nord-est rapproché de la vallée de l'Avre	non
La Neuville-Sire-Bernard	vallée	très faible	Coteau de la vallée de l'Avre en interface	non
Le Plessier-Rozainvillers	plateau	modérée	Sur le plateau et à proximité	oui
Le Quesnel	plateau	modérée	Front boisé du village domaine, alignement arboré de la D934	oui
Le Quesnoy	plateau	modérée	Sortie sud par la D238	oui
Mézières-en-Santerre	plateau	très faible	En contrebas de la ZIP, front du relief	non
Pierrepont-sur-l'Avre	vallée	très faible	Coteau de la vallée de l'Avre en interface	non
Rouvroy-en-Santerre	plateau	très faible	Eloignement à la ZIP, villages en interfaces avec la ZIP	non
Saulchoy-sur-Davesnescourt	plateau	très faible	Coteau et boisement à l'est en interface avec la ZIP	non
Warvillers	plateau	faible	Depuis le sud du village	oui

Abréviations : Impl. geogr. = Implantation géographique, PM = Photomontage



2.2.3 SENSIBILITÉ DES AXES MAJEURS

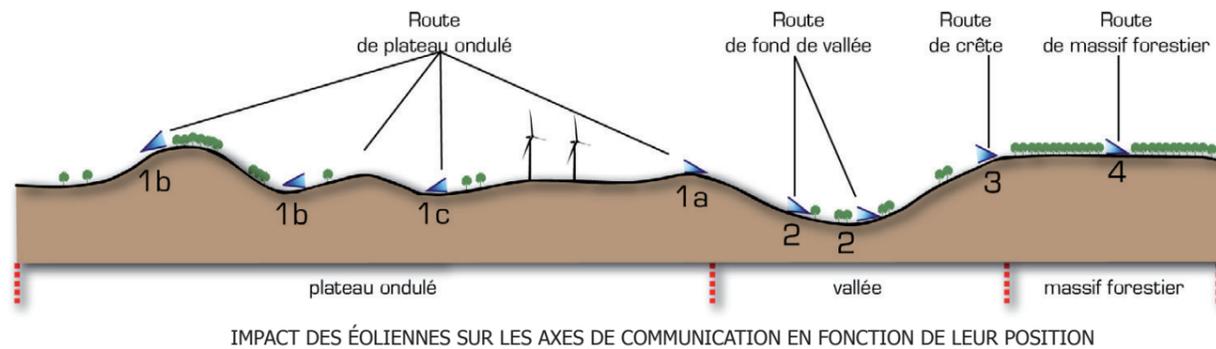
■ GÉNÉRALITÉS

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes. Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les routes de plateau ondulé** (1) offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c),
- **les routes de fond de vallées** (2) sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site,
- **les routes de crête** (3), implantées en hauteur, offrent des vues panoramiques vers le site éolien, mais filtrées par la végétation liées aux silhouettes des villages ou aux bosquets ;
- **les routes de massifs forestiers** (4) sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.



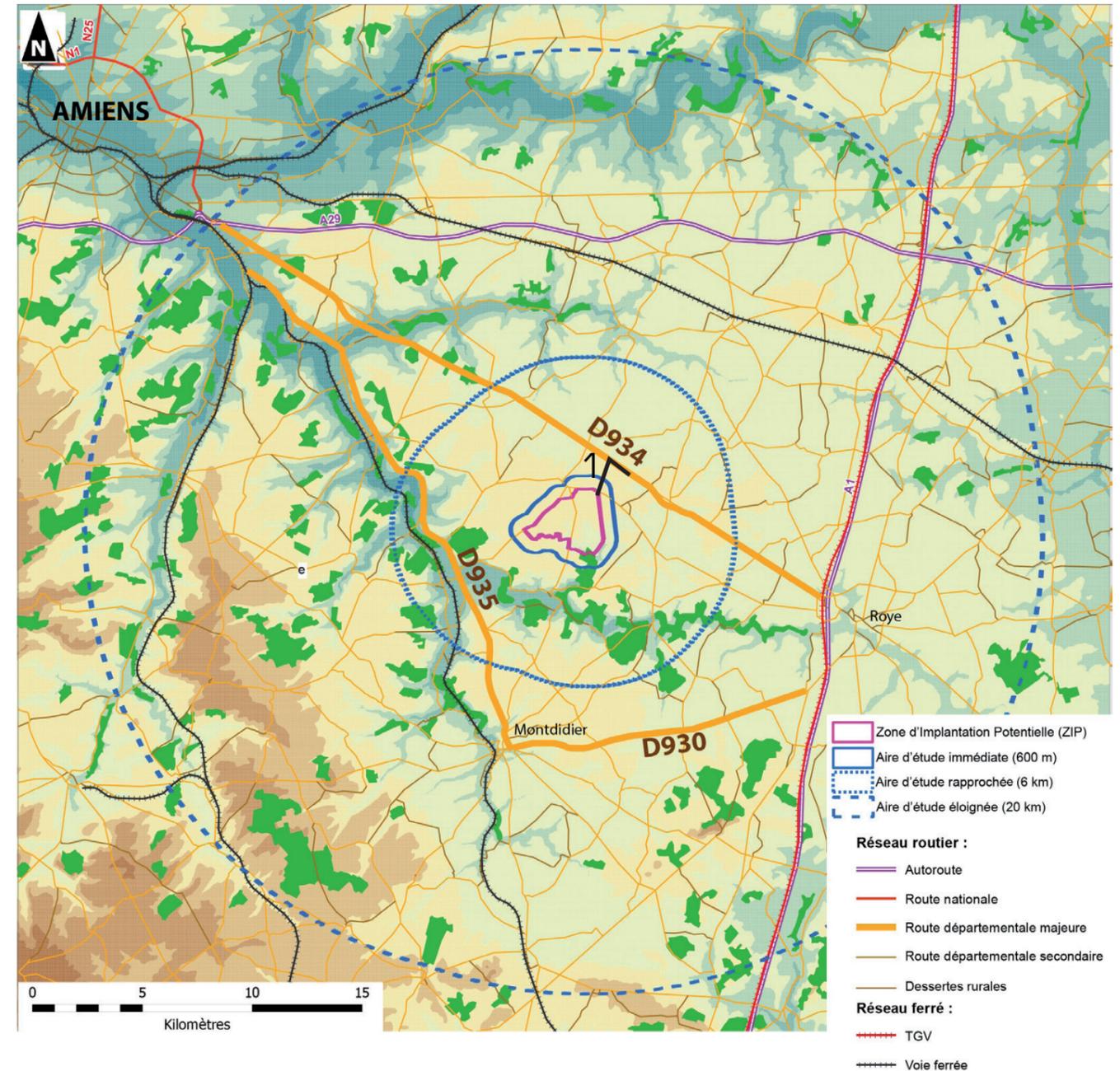
■ SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES AXES MAJEURS

La D934 relie Amiens à Roye et appartient au paysage du Santerre. L'axe rectiligne présente une sensibilité modérée en direction de la ZIP. Les points de sensibilités majeurs sont toutefois ponctuels, dans l'interruption arborée de l'infrastructure



PHOTOGRAPHIE 1 : D934 A HAUTEUR DE LA ZIP EN DIRECTION DE MONTDIDIER

■ SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES AXES



La D935 est très peu sensible par son appartenance à la vallée humide de l'Avre. La D930, plus éloignée que la D934, présente de plus les boisements de la vallée humide de l'Avre en interface avec la ZIP. Elle apparaît donc faiblement sensible.

Les axes autoroutiers sont au delà de l'aire d'étude rapprochée. La vitesse des véhicules et l'éloignement à la ZIP font que les autoroutes sont peu potentiellement sensibles.

Sensibilité potentielle du paysage des lieux de vie et des axes majeurs

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapproché (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)

SENSIBILITE POTENTIELLE DU PAYSAGE

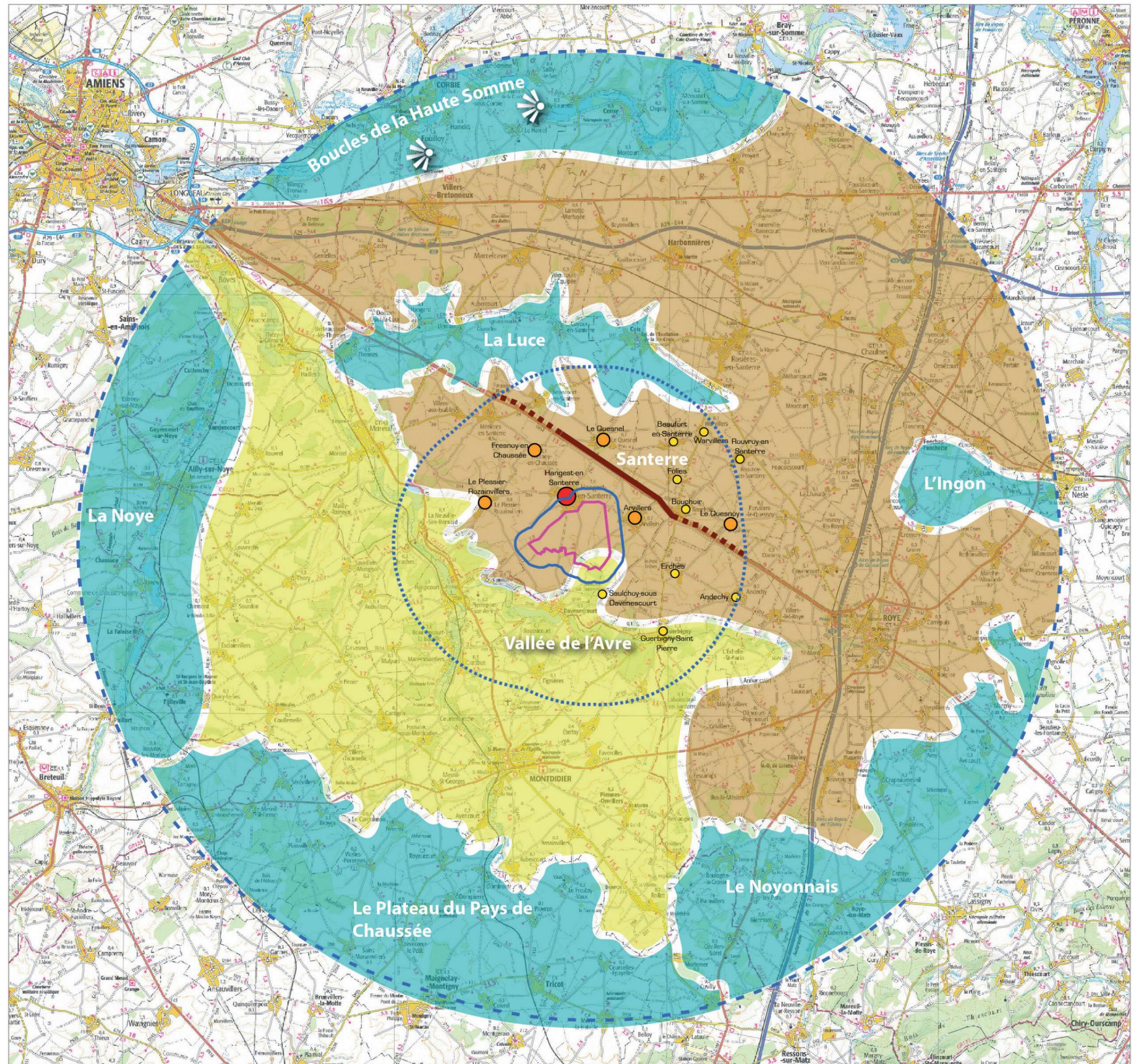
-  Unité paysagère très faiblement sensible
-  Unité paysagère faiblement sensible
-  Unité paysagère modérément sensible
-  Belvédère de mémoire faiblement sensible

SENSIBILITE POTENTIELLE DES LIEUX DE VIE

-  Lieu de vie faiblement sensible
-  Lieu de vie modérément sensible
-  Lieu de vie fortement sensible

SENSIBILITE POTENTIELLE DES AXES MAJEURS DE COMMUNICATION

-  Axe de la D934 modérément sensible



0 5 10 15
Kilomètres

1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE ET DU TOURISME

3.1. PATRIMOINE ET TOURISME

3.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007. Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée. Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le ministère de la culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

Commune	Pr	Monument / Eléments protégés	Dist. (km)	Dpt
Hangest-en-Santerre	I	Eglise Saint-Martin, décor intérieur	0,8	80
Davenescourt	C	Domaine de Davenescourt, intégralité du château et de la Chapelle	1,7	80
Davenescourt	C	Eglise	2,3	80
Guerbigny	C	Eglise des XIIIe et XVe s.	3,9	80
Beaufort-en-Santerre	I	Eglise du XIIe s.	4,1	80
Caix	C	Eglise des XIIIe, XVe et XVIe s.	7,4	80
Moreuil	I	Eglise, décor intérieur	8,1	80
Montdidier	C	Eglise Saint-Pierre	8,8	80
Montdidier	I	Hotel de ville de 1928 de style art-déco	9,3	80
Grivesnes	I	Eglise, décor intérieur	9,5	80
Montdidier	C	Eglise Saint-Sépulcre	9,7	80
Harbonnières	C	Eglise des XVe, XVIe et XVIIe s.	11,2	80
Roye	I	Remparts	12,0	80
Roye	C	Eglise, chœur et décor intérieur	12,0	80
Tilloloy	C	Domaine de Tilloloy, communs, parc, jardin, douves, allée, portail	12,0	80
Vauvillers	I	Eglise Saint-Eloi, Chœur et transept, la nef	12,2	80
Tilloloy	C	Eglise ND de Lorette du XVIe	12,5	80

Commune	Pr	Monument / Eléments protégés	Dpt
Piennes-Onvillers	C	Eglise	80
Coullemelle	I	Eglise	80
Folleville	C	Ruines du château	80
Chaussoy-Epagny	I	Château	80
Chaussoy-Epagny	I	Eglise	80
Guyencourt-sur-Noye	I	Château	80
Remiencourt	I	Château	80
Boves	I	Eglise	80
Boves	I	Ruines du château	80
Harbonnières	C	Eglise	80
vauvillers	I	Eglise	80
Lamotte-Warfusée	I	Eglise art-déco	80
Méricourt-sur-Somme	I	Château	80
Cerisy	C	Eglise	80
Corbie	C	Porte monumentale de l'ancienne abbaye	80
Corbie	C	Eglise Saint-Pierre	80
Corbie	C	Portail de l'ancienne église Saint-Etienne	80
Paillart	C	Eglise	60
Tartigny	I	Château	60
Maignelay-Montigny	C	Chapelle	60
Chepoix	C	Chapelle funéraire	60
Roye-Sur-Matz	C	Eglise	60

Abréviations :

Pr : Protection / C : Classé / I : Inscrit / Dist : Distance / Dpt : Département

Le monument historique le plus proche est l'église d'Hangest-en-Santerre. Toutefois, la protection intervient au niveau du décor intérieur de l'église. L'aire d'étude rapprochée comprend 6 monuments protégés. Elle est surtout concernée par le thème des églises. Le boisement du domaine du château de Davenescourt est en lisière du plateau cultivé de la ZIP.

Dans l'aire d'étude éloignée un belvédère emblématique est recensé pour un monument : la tour de Folleville (actuellement projet de site classé).

Monuments protégés, AVAP, sites inscrits/classés, UNESCO

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Monuments Classés :

- Eglise St-Pierre à Corbie
- Porte de l'ancienne Abbaye à Corbie
- Eglise
- Château
- Château (vestiges)
- Chapelle

Monuments Inscrits :

- Eglise
- Château
- Château (vestiges)
- Tour St-Laurent et Courtine à Roye
- Hôtel de ville de Montdidier

Sites classés / inscrits :

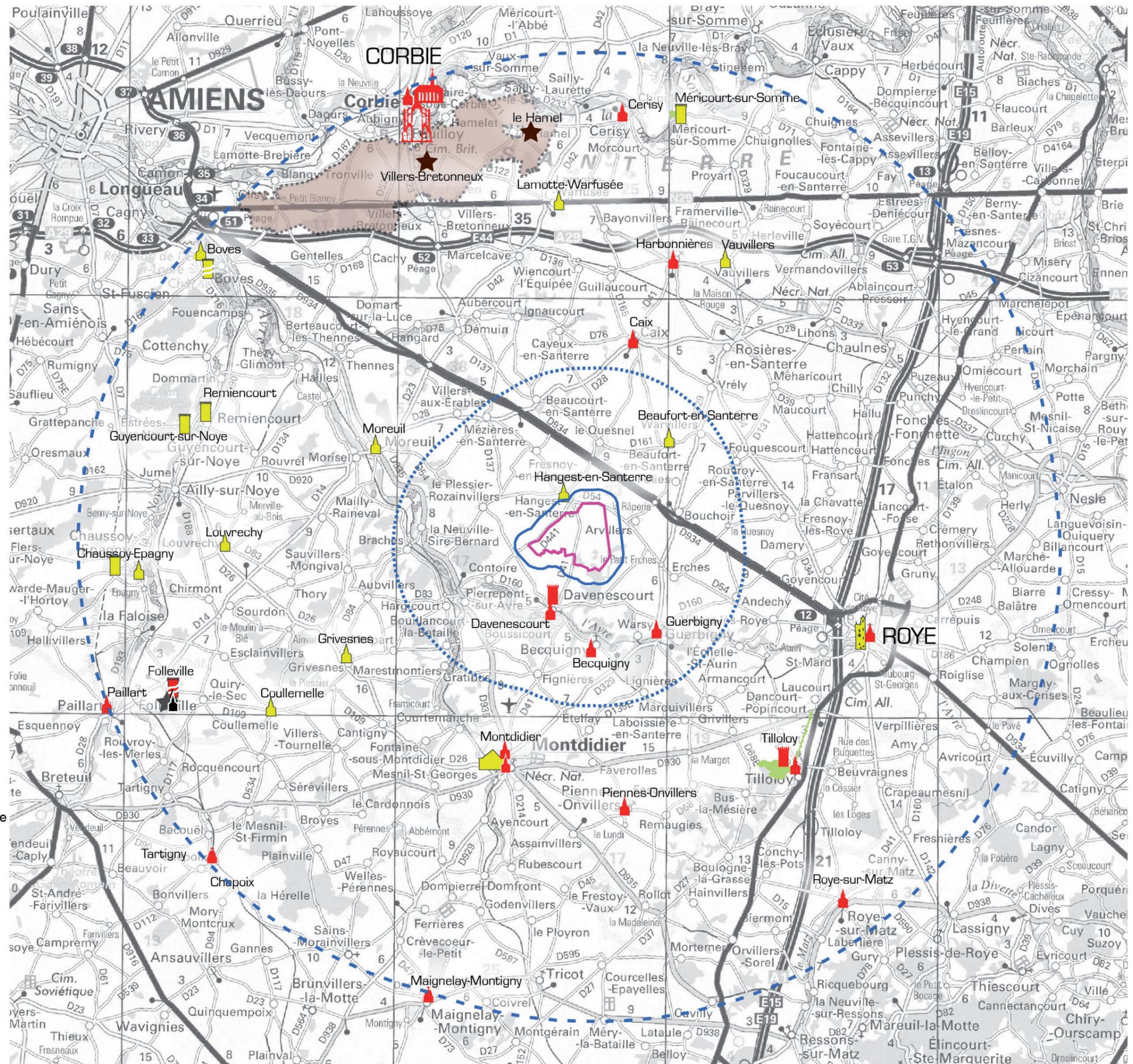
- Site de médiéval de Folleville
- Projet de site classé des sites mémoriaux de la Grande Guerre de Villers-Bretonneux, de le Hamel et leurs perspectives

UNESCO

- Eglise paroissiale de Folleville au titre des biens associés aux chemins français de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Sites funéraires du front Ouest de la Grande Guerre (mémorial de Villers-Bretonneux, Le Hamel)

1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



3.1.2 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'article L.631-1 du code du patrimoine prévoit le classement de villes, villages, quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente selon des critères historiques, architecturaux, archéologiques ou paysager, un intérêt public. Cette protection vient en remplacement des AVAP et plus anciennement des ZPPAUP. La protection s'accompagne soit d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé dans l'aire d'étude éloignée (source : atlas des patrimoines, <http://atlas.patrimoines.culture.fr>).

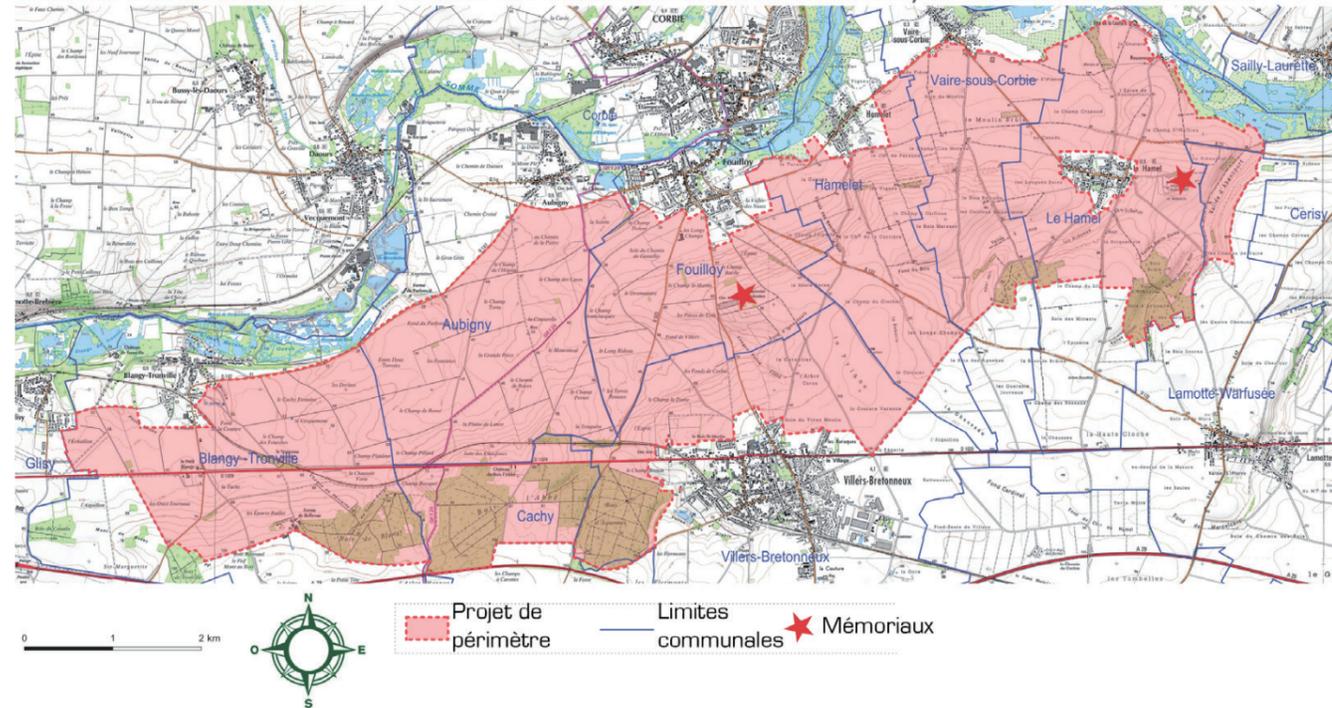
3.1.3 LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Aucun site classé ou inscrit n'est présent sur le territoire d'étude. Toutefois, les sites mémoriaux de la Grande Guerre de Villers-Bretonneux, de Le Hamel et leurs perspectives font l'objet d'un **projet de classement**. Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage lors de la séance du 26 mai 2016. Le périmètre proposé à la protection couvre 3320 hectares et s'étend sur neuf communes : Aubigny, Blangy-Tronville, Cachy, Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Vaire sous Corbie et Villers-Bretonneux.

A Villers-bretonneux, les paysages ouverts très sensibles aux modifications et implantations éventuelles rendent possible le dialogue entre les mémoriaux et les paysages alentours. Les mémoriaux offrent une perspective dégagée sur les lieux où se déroulèrent les combats de la Grande Guerre.

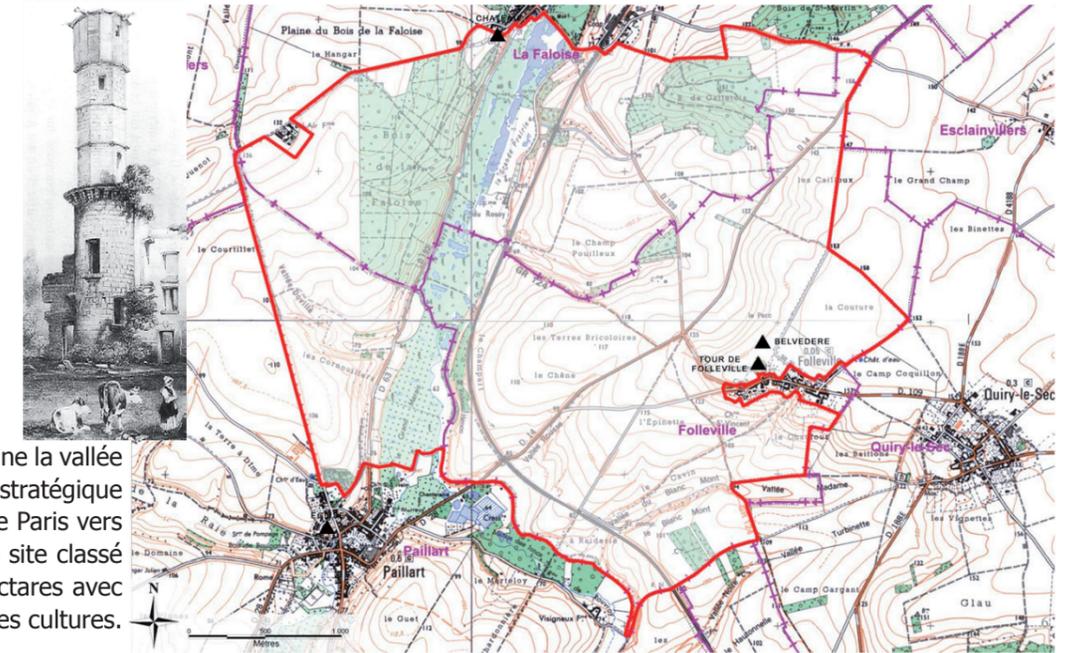
Ce projet de classement sera pris en compte dans l'étude et particulièrement aux niveaux de deux belvédères de mémoire à Villers-Bretonneux et au Hamel.

Périmètre de classement au titre des sites des mémoriaux de Villers-Bretonneux, de Le Hamel et leurs environs



RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET DE CLASSEMENT DES SITES MEMORIAUX DE LA GRANDE GUERRE DANS LA SOMME

L'aire d'étude éloignée comprend aussi le projet de classement du site de Folleville au titre des sites loi 1930.



La Tour de Folleville domine la vallée de la Noye, une position stratégique de contrôle des routes de Paris vers le nord. Le périmètre de site classé proposé couvre 1118 hectares avec une dominante de grandes cultures.

EMPRISE PROJÉTÉE DU SITE CLASSE DE FOLLEVILLE

3.1.4 LES SITES UNESCO

L'aire d'étude éloignée est concernée par le projet UNESCO des mémoriaux de Villers-Bretonneux et du Hamel. **Le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels du front ouest de la Grande Guerre (dont 11 dans la Somme) a été officiellement déposé en janvier 2017.** Ce projet comprend notamment les deux mémoriaux évoqués précédemment suivant le même périmètre (source : Projet d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des « Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale - Front ouest »).

Egalement, **l'église de Folleville** est inscrite pour les biens architecturaux associés aux **chemins français de Saint-Jacques-de-Compostelle**. En 1617, Saint-Vincent de Paul y fit un sermon remarquable à l'attention des paysans picards et de leur condition misérable. Les chemins de Saint-Jacques figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce titre l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste est un bien architectural associé. Elle possède un élément remarquable du patrimoine avec notamment son église du XVIème siècle. De style gothique flamboyant, l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste se trouve à côté du château de Folleville et sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

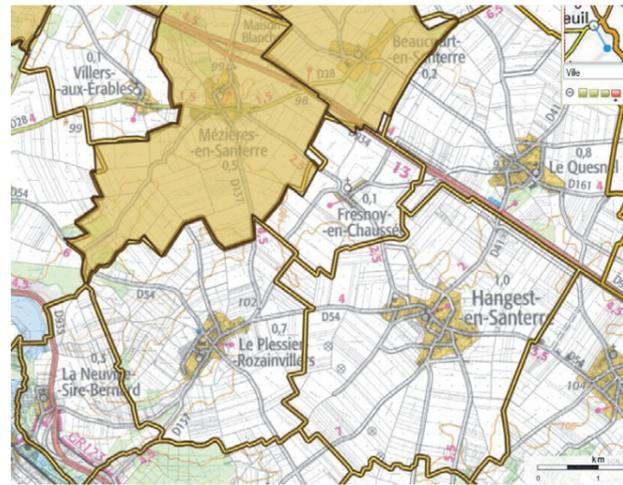


3.1.5 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

La consultation de l'atlas des patrimoines à la date de dépôt du dossier ne montre pas de Zone de Présomption de Prescription Archéologique sur la commune d'Hangest-en-Santerre. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité d'un enjeu archéologique.

La carte archéozoom du site de l'INRAP montre un site archéologique à Marcelcave (incinérations gauloises et dépendance de villa gallo-romaine), à 12 kilomètres de la ZIP.

Parce qu'il est soumis à étude d'impact, le projet nécessitera une consultation de la DRAC lors de la définition précise du projet pour les travaux susceptibles de porter atteinte au sous-sol : fondations, fond de forme des accès, assise des postes de livraison, tranchées des réseaux.



CARTE DE L'ATLAS DES PATRIMOINES

3.1.6 LE PATRIMOINE NON PROTEGE

De la consultation de l'inventaire général du patrimoine culturel et le croisement avec le diagnostic de terrain on relève les éléments de patrimoines non protégés suivants :

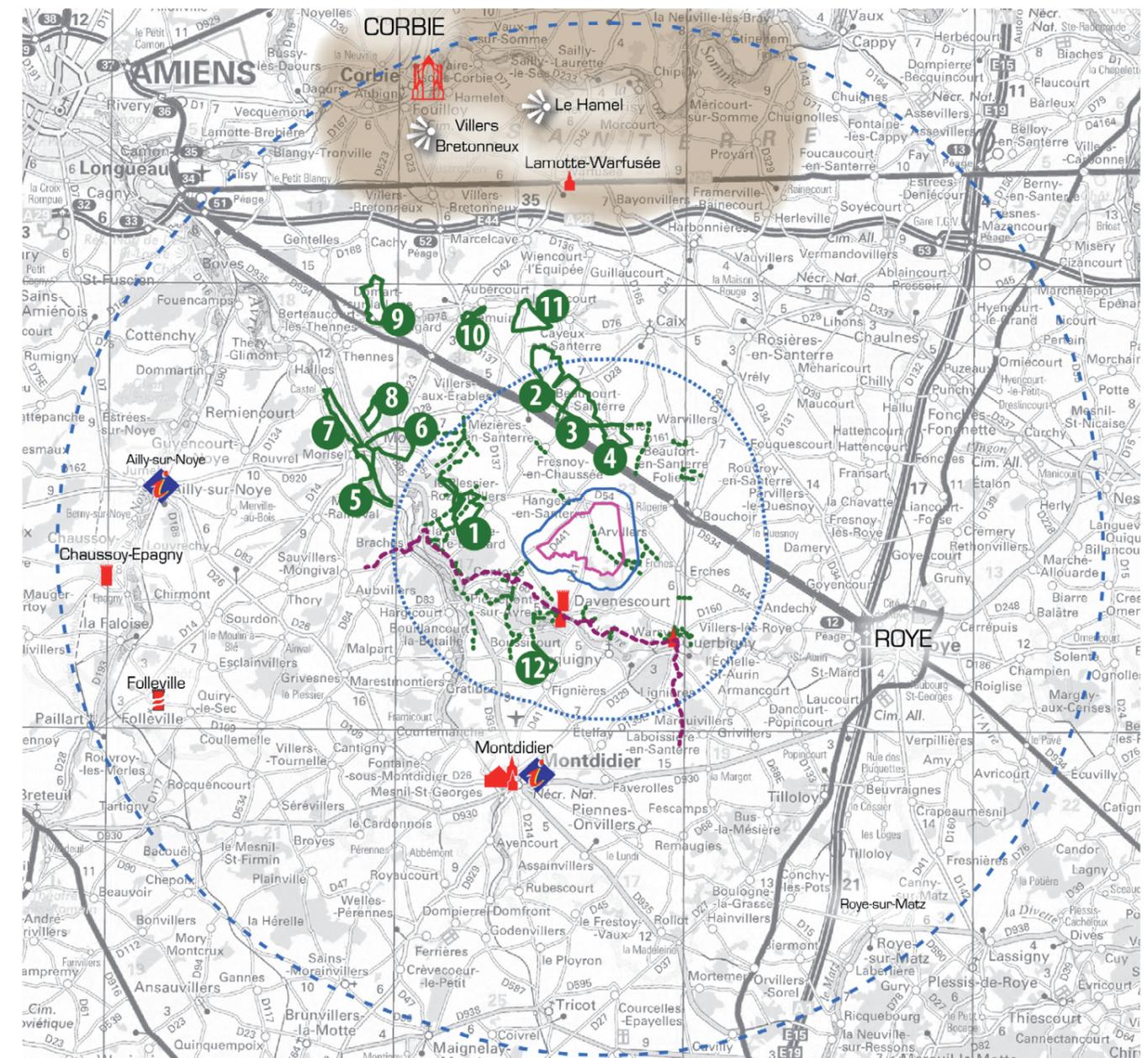
Commune	Monument	Dpt
Le Plessier-Rozainvillers	Cimetière excentré avec chapelle à caractère patrimonial	80
Warvillers	Chapelle Notre-Dame de Lourdes	80
Beaufort-en-Santerre	Château et son boisement, fédérateur du village domaine	80
Andechy	Cimetière Allemand de la Grande guerre	80
Gratibus	Monument commémoratif de la Grande Guerre pour l'Amiral Ronarc'h (D935)	80

3.1.7 LE TOURISME

Le pôle de randonnée principal a lieu à proximité de la vallée de l'Avre. 11 circuits de randonnées ont été recensés dont 4 sont présents dans l'aire d'étude rapprochée.

Le GR 123 oscille entre le paysage humide de la vallée de l'Avre et le haut du coteau. Lorsqu'il se trouve sur le haut du coteau, il communique étroitement avec le paysage ouvert du plateau cultivé du Santerre. Ce GR passe à proximité du château et de l'église de Davenescourt, de l'église de Guerbigny.

Enfin, au nord de l'autoroute A29, le secteur de mémoire de la Grande Guerre présente deux belvédères très fréquentés (mémoriaux de Villers-Brettonneux et du Hamel). L'église de la reconstruction de Lamotte-Warfusée est aussi emblématique de ce paysage. Elle témoigne d'une recherche architecturale singulière avec sa flèche ajourée de style art-déco.



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 Aire d'étude immédiate (600 m)
 Aire d'étude rapprochée (6 km)
 Aire d'étude éloignée (20 km)

Circuits de randonnée :
 1 - Les 7 Chemins (Le Plessier Rozainvillers)
 2 - Les vallées (Beaufort-en-Santerre)
 3 - Les Anciennes Remises (Le Quesnel)
 4 - Ch'tour d'Tchiny (Le Quesnel)
 5 - Saint-Ribert (Moreuil)
 6 - Les Abrets (Moreuil)
 7 - L'Avre (Moreuil)
 8 - Les Hayettes (Moreuil)
 9 - La vallée Moinet (Domart-sur-la-Luce)
 10 - Le pré du Moulin (Demuin)
 11 - Les fruits rouges (Ignaucourt)
 12 - La Montagne (Fignières)

Sentiers du PDIPR en plus des circuits de randonnée
 Grande randonnée : GR123
 Secteur de mémoire de la Grande Guerre et belvédères
 Belvédère de mémoire
 Monuments majeurs
 Office du tourisme

0 1 5 km

3.2 SENSIBILITE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

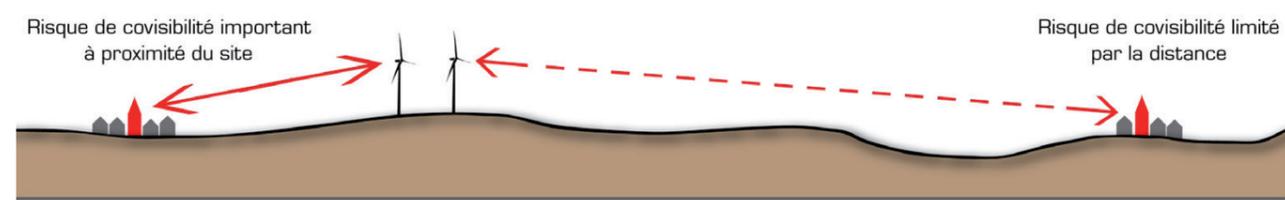
3.2.1 GENERALITES

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

- la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques de covisibilités diminuent cependant avec la distance :

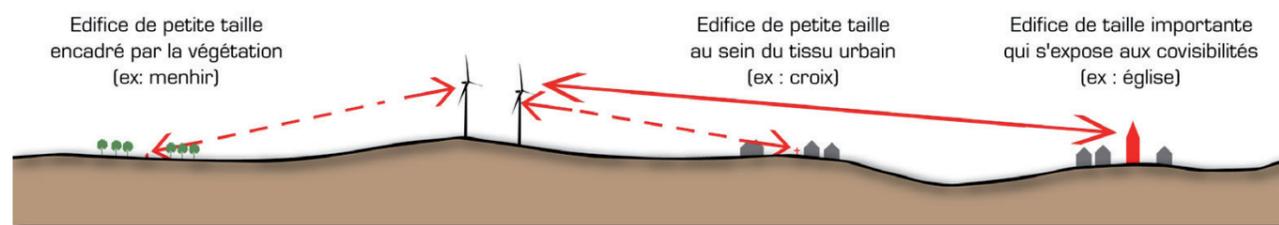
- en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- entre 1 et 5 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- entre 5 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilités mais leur présence n'a pas d'impact dans les paysages.



IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- la taille de l'édifice :

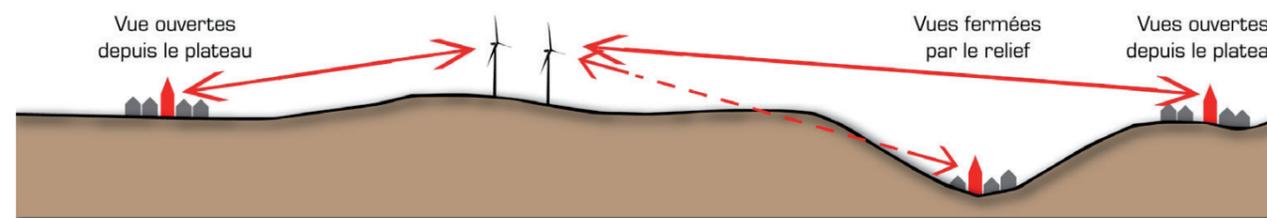
Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.



IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LEUR TAILLE ET DE LEUR LOCALISATION

- Le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.

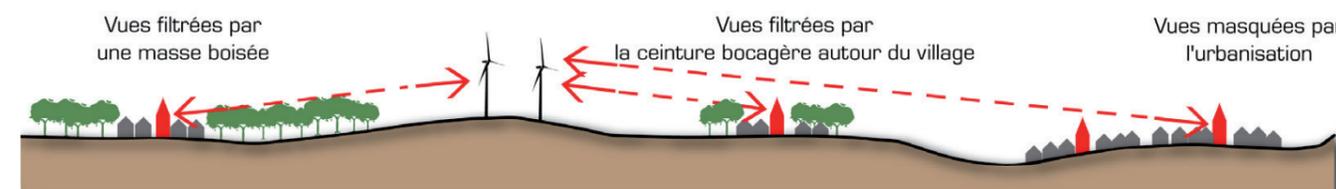


IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE

- L'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- L'existence d'une ceinture bocagère ou la présence de boisements filtre les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.



IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGERES

3.2.2 SENSIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTEGES

L'église d'Hangest-en-Santerre est à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Le front bâti urbain ne permet pas beaucoup de dégagement visuel dans le périmètre de 500 mètres par un front bâti resserré et le caractère de village bosquet. Toutefois au niveau du tour de village, un dégagement visuel sur l'édifice religieux est perceptible. **Un photomontage y sera réalisé permettant d'évaluer la covisibilité avec la ZIP.**



CONE DE VUE SUR L'EGLISE DEPUIS LE SUD DU CIMETIERE COMMUNAL